



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 08/2022
26 août 2022



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Est

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Édition n° 08/2022

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Eastern Edition
Edition No. 08/2022

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2022.

No de cat. Fs152-5F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 1719-7694

No de cat. Fs152-5E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 1719-7678

Une version Web est disponible ici :
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

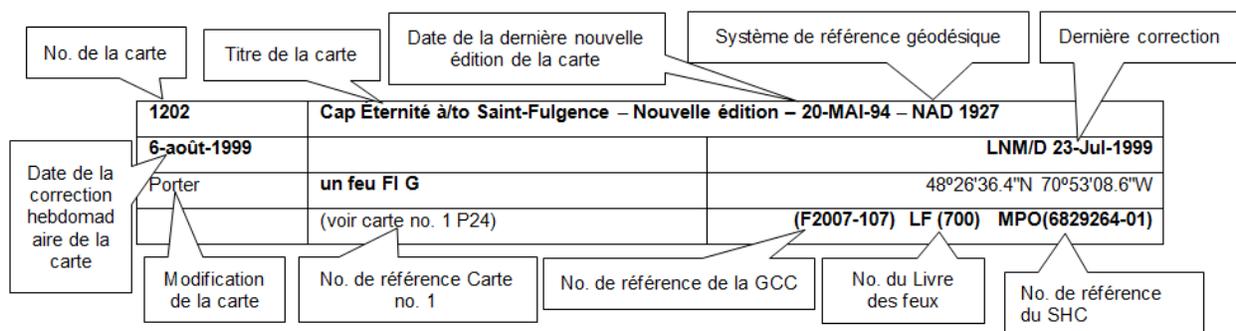
Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p>Région de l'Atlantique (nord) *Centre des SCTM de Port aux Basques</p> <p>AVNAV séries « N »</p> <p>Garde côtière canadienne 49, rue Stadium Case postale 99 Port aux Basques NL A0M 1C0</p> <p>Téléphone : 709-695-2168 ou 1-800-563-9089 Télécopieur : 709-695-7784</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMPortAuxBasques@innav.gc.ca</p>	<p>Région du Centre *Centre des SCTM de Prescott</p> <p>AVNAV séries « Q » et « C »</p> <p>Garde côtière canadienne 401, rue King Ouest Case postale 1000 Prescott ON K0E 1T0</p> <p>Téléphone : 613-925-0666 Télécopieur : 613-925-4519</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMPrescott@innav.gc.ca</p>
<p>Région de l'Atlantique (sud) *Centre des SCTM de Sydney</p> <p>AVNAV séries « M »</p> <p>Garde côtière canadienne 1190, chemin Westmount Sydney NS B1R 2J6</p> <p>Téléphone : 902-564-7751 ou 1-800-686-8676 Télécopieur : 902-564-7662</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMSydney@innav.gc.ca</p>	<p>Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit <i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A » et « H »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p><u>AVNAV séries « A »</u> Téléphone : 867-979-5269</p> <p><u>AVNAV séries « H »</u> Téléphone : 867-979-0310</p> <p>Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</p>

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
*401/20 Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19	1
*206/22 Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien	1
*401/22 Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord : mesures de restriction de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent	1
*406/22 Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines....	9
*407/22 Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent - Protection du béluga : Zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à la baie Sainte-Marguerite.....	10
*801/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	13
*802/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	13
*803/22 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 18/2022.....	14
*804/22 Publication de la Garde côtière canadienne – Modification à la publication <i>Livre des feux, des bouées et des signaux de brume</i> : Côte de Terre-Neuve-et-Labrador	14
*805/22 Publication de la Garde côtière canadienne – <i>Livre des feux, des bouées et des signaux de brume</i> : Côte de Terre-Neuve-et-Labrador – Tous les documents maintenant disponibles pour le téléchargement sous forme d'un seul document PDF	14
*806/22 Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest) – Bouées non lumineuses mouillées en permanence	15
*807/22 Port Severn to/à Parry Sound – Bouée non lumineuse mouillée en permanence	16
*808/22 Plans Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Côte sud / South Shore – Bouée non lumineuse déplacée	16
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	17
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	17
*809(T)/22 Port de Montréal – Renseignement sur les voies navigables : Calcul du dégagement sous-quille	18
*810(T)/22 Île du Petit Mécatina aux/to Îles Sainte-Marie – Renseignement sur les voies navigables : Haut-fond	18
*811(T)/22 Cap-aux-Meules – Renseignement sur les voies navigables : Restrictions.....	18
*812(P)/22 Halifax Harbour: Black Point to / à Point Pleasant – Aide à la navigation à être supprimée	19
*813(T)/22 Lac Saint-Louis – Obstruction : Roche	19
*814(P)/22 Lake Nipissing / Lac Nipissing (Eastern Portion / Partie est) – Bouée non lumineuse à être enlevée.....	20
*815(P)/22 Iron Island to/à West Bay – Feux d'alignement à être supprimés	20
*816(P)/22 Service hydrographique du Canada – Retrait des cartes marines matricielles	21
Partie 2 : Corrections aux cartes	24

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime 50

Aucune correction pour cette partie..... 50

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada 51

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume 52

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
1310	18	4202	17, 36	4821	17
1312	24, 58	4203	19	4842	17
1313	24	4210	36	4847	17
1320	24, 58	4230	36	4850	55
1430	19	4236	55	4858	17
1510	24, 58	4237	36	4861	44, 55
2077	15	4241	17	4863	44
2201	25	4242	36	4864	44, 55
2202	16, 25	4244	17	4885	44, 52
2203	25, 26	4320	36, 37	4911	56
2204	26, 27	4384	17	4912	56
2205	27	4386	17, 37, 55	4913	44, 45, 57, 58
2242	27, 28	4403	37	4920	16, 56, 57
2243	28, 29	4432	13	4921	45, 46
2244	29, 30	4456	37, 38	4935	46, 56
2245	30, 58	4460	17	4956	18
2273	30	4466	17, 38, 56	5030	46, 53
2283	30	4468	18	5031	53
2293	31	4486	38	5032	46, 53
2301	59	4625	38, 39, 40	5033	46, 54
4001	31	4626	40, 41	5042	47, 54
4003	31	4641	52	5133	47, 54
4012	31	4644	52	5134	47, 54
4013	31	4652	41, 52	5135	47
4015	32	4665	41, 52	5138	47, 54
4016	32	4669	41, 53	5163	48, 54, 55
4020	32	4701	42, 53	5179	48, 53
4021	33	4702	42	6035	20
4025	33	4703	42	6037	20
4026	34, 35	4730	42	8007	49
4047	35	4731	42, 43	8048	49
4117	17	4732	43	8049	49
4141	17	4744	43		
4142	17	4745	43, 54		
4201	35	4820	43		

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

***401/20 Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19**

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Est 04/2020*.)

Veillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) : <https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>.

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter : Canada.ca/le-coronavirus.

***206/22 Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien**

(Publication récurrente de l'avis *206/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Est 02/2022*.)

Transports Canada a révisé l'avis 7A, Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien, de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour refléter le Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique ([RSNPPA](#)) et de fournir une orientation supplémentaire sur la planification du voyage

***401/22 Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord : mesures de restriction de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent**

(Publication récurrente de l'avis *401/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition spéciale 02/2022*.)

OBJECTIF

Cet avis fournit une description des zones de restriction de vitesse que les navires doivent suivre dans le golfe du Saint-Laurent.

Le gouvernement du Canada a mis en place ces zones afin de réduire les risques de collision entre les navires en transit et les baleines noires de l'Atlantique Nord.

CONTEXTE

Étant donné les changements de trajets migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et leur présence accrue dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a établi des restrictions de vitesse saisonnières à l'intérieur de zones spécifiques. Ces mesures de restriction de vitesse sont définies comme suit : des « zones statiques », des « zones de transport maritime dynamiques », des « zones de gestion saisonnières », une « zone d'essai volontaire de réduction de vitesse » et une « zone de restriction ». [Voir la carte ci-dessous pour plus de détails.](#)

Note : Les avertissements de navigation précisant ces restrictions de vitesse **doivent être respectés**. L'*arrêté d'urgence de 2022 visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena Glacialis) dans le golfe du Saint-Laurent* permet l'émission d'avertissements de navigation (AVNAVs) imposant des limitations de vitesse ainsi que des restrictions à la navigation.

Les zones de restriction de vitesse sont décrites dans l'édition mensuelle des avis aux navigateurs (NOTMAR), qui est publiée par la Garde côtière canadienne. L'information sur l'état de ces zones est diffusée par le biais d'AVNAVs qui sont publiés par les centres des Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière.

CHANGEMENTS AUX ZONES DE RESTRICTION DE VITESSE ET AUTRES MESURES

Sur la base de consultations avec l'industrie et appuyés sur des données scientifiques, les changements aux zones de restriction de vitesse entreront en vigueur le 20 avril 2022, alors que la zone de restriction sera mise en place basée sur la présence des baleines :

- Pour une troisième et dernière année, il y aura la mise en place d'un essai volontaire de restriction de vitesse de 10,0 nœuds sur le fond se prolongeant du détroit de Cabot (une ligne reliant Cape North, Nouvelle-Écosse, à Cape Ray, Terre-Neuve) jusqu'à la bordure Est de la zone de transport maritime dynamique E, au début et à la fin de la saison des baleines noires de l'Atlantique Nord.
- De même, une zone de restriction obligatoire située dans la vallée de Shediac et ses environs sera de nouveau instaurée cette année. L'emplacement et les dimensions de cette zone sont déterminés sur la base de données historiques portant sur la répartition des baleines noires, alors que le mécanisme de déclenchement de la zone est établi sur la base des détections de la saison en cours.
- Encore cette année, le protocole des eaux peu profondes de 36,57 m (20 brasses) s'appliquera à tous les navires de pêche commerciale.

Veillez-vous référer au dernier AVNAV pour connaître toutes les restrictions de vitesse présentement en vigueur.

MESURES DE RESTRICTION DE VITESSE POUR 2022

Ces restrictions seront en vigueur du **20 avril au 15 novembre 2022**.

Exception

L'exception suivante s'appliquera à **toutes** les mesures :

- a) les bâtiments en détresse ou ceux prêtant assistance aux personnes ou aux bâtiments en détresse;
- b) aux bâtiments d'État utilisés :
 - (i) pour des activités de contrôle d'application de la loi;
 - (ii) pour des opérations de recherche et sauvetage; ou
 - (iii) pour assurer, à l'égard de ces activités ou opérations, la compétence de l'équipage ou la disponibilité opérationnelle du bâtiment ou de l'équipage.

ZONES STATIQUES

Dans les zones statiques, **tous** les navires d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10,0 nœuds.

Exception

Les véhicules à coussin d'air exploités par le gouvernement du Canada ou en son nom et utilisés pour dégager la glace d'avril à juin dans la région de la Baie des Chaleurs et de ses environs en sont exemptés lorsqu'ils sont en fonction.

Le protocole des eaux peu profondes de 36,57 m (20 brasses)

Les bâtiments utilisés pour tout type de pêche commerciale peuvent procéder à des « vitesses sécuritaires » où l'eau a une profondeur d'au plus 36,57 m (20 brasses).

Si un avis aux pêcheurs porte la mention qu'au moins une baleine noire a été détectée dans des eaux d'une profondeur d'au plus 36,57 m dans une zone statique, les navires d'une longueur hors-tout supérieure à 13 m seront assujettis à la limite de vitesse de 10 nœuds sur le fond pour une période de quinze jours débutant à la date de détection.

Si un nouvel avis aux pêcheurs est publié ou diffusé pendant les sept dernières journées de la période de quinze jours, la limite de vitesse continuera de s'appliquer pour une période de quinze jours débutant à la date de la nouvelle détection.

Coordonnées de la zone statique nord :

- 50° 20' N, 065° 00' W
- 49° 13' N, 065° 00' W
- 48° 40' N, 064° 13' W
- 48° 40' N, 062° 40' W
- 48° 03' N, 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N, 061° 03.5' W
- 48° 00' N, 061° 00' W
- 49° 04' N, 061° 00' W
- 49° 04' N, 062° 00' W
- 49° 43' N, 063° 00' W
- 50° 20' N, 063° 00' W

Coordonnées de la zone statique sud :

- 48° 40' N, 065° 00' W
- 48° 40' N, 062° 40' W
- 48° 03' N, 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N, 061° 03.5' W
- 47° 10' N, 062° 30' W
- 47° 10' N, 065° 00' W

ZONES DE TRANSPORT MARITIME DYNAMIQUES

Il y a 5 zones de transport maritime dynamiques situées à l'intérieur des systèmes de routage au nord et au sud de l'île d'Anticosti : A, B, C, D et E.

Coordonnées des zones de transport maritime dynamiques

Secteur A

- 49° 41' N, 065° 00' W
- 49° 20' N, 065° 00' W
- 49° 11' N, 064° 00' W
- 49° 22' N, 064° 00' W

Secteur B

- 49° 22' N, 064° 00' W
- 49° 11' N, 064° 00' W
- 48° 48' N, 063° 00' W
- 49° 00' N, 063° 00' W

Secteur C

- 49° 00' N, 063° 00' W
- 48° 48' N, 063° 00' W
- 48° 24' N, 062° 00' W
- 48° 35' N, 062° 00' W

Secteur D

- 50° 16' N, 064° 00' W
- 50° 00' N, 064° 00' W
- 49° 56' N, 063° 00' W
- 50° 16' N, 063° 00' W

Secteur E

- 48° 35' N, 062° 00' W
- 48° 24' N, 062° 00' W
- 48° 03' N, 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N, 061° 03.5' W
- 48° 00' N, 061° 00' W
- 48° 10.5' N, 061° 00' W

Lorsqu'il y a détection de baleines noires à l'intérieur d'une zone de transport maritime dynamique :

- tous les navires en seront avisés par l'intermédiaire d'un AVNAV; et
- les navires d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** devront procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10,0 nœuds à l'intérieur de cette zone.

Même si les zones de transport maritime dynamiqués sont situées à l'intérieur des zones statiques, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle sécuritaire dans les zones dynamiques, quand celles-ci ne sont pas sous restriction de vitesse, tout en gardant à l'esprit la présence possible de baleines noires de l'Atlantique Nord.

Restrictions de vitesse dans les zones de transport maritime dynamiques

La présence de baleines noires de l'Atlantique Nord dans une ou plusieurs zones de transport maritime dynamiques déclenchera une restriction de vitesse dans les zones concernées. La restriction de vitesse dans les zones de transport maritime dynamiques sera en vigueur pendant 15 jours à partir de la date de détection. En cas de nouvelle détection de baleine noire de l'Atlantique Nord durant les 7 derniers jours de la période de restriction de 15 jours, cette restriction peut être prolongée d'une période additionnelle de 15 jours à partir de la date de la nouvelle détection, pour se poursuivre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de détection de baleine noire.

Suite à l'émission d'un AVNAV annonçant une restriction de vitesse dans une ou plusieurs zones de transport maritime dynamiques, les navires d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10,0 nœuds. À l'intérieur de toute zone dynamique non soumise à une restriction de vitesse, les navires peuvent procéder à une vitesse sécuritaire. Les navigateurs sont encouragés à prendre en considération la possibilité que leur navire heurte des baleines noires de l'Atlantique Nord lorsqu'ils envisagent une « vitesse sécuritaire » lors de la navigation.

ZONES DE GESTION SAISONNIÈRE

La zone de gestion saisonnière 1 (ZGS-1) et la zone de gestion saisonnière 2 (ZGS-2) sont des zones de restriction de vitesse situées respectivement au nord et au sud de la zone de transport maritime dynamique E.

À l'intérieur des zones de gestion saisonnière, les navires d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** :

- doivent procéder à une vitesse-fond n'excédant pas 10,0 nœuds, du 20 avril au 28 juin 2022; **et**
- peuvent procéder à une vitesse sécuritaire du 29 juin au 15 novembre 2022, à moins qu'une baleine noire de l'Atlantique Nord ne soit détectée. Si tel est le cas, une restriction de vitesse-fond de 10,0 nœuds sera en vigueur pendant 15 jours à partir de la date de détection. En cas de nouvelle détection de baleine noire de l'Atlantique Nord durant les 7 derniers jours de la période de restriction de 15 jours, Transports Canada peut prolonger cette restriction de vitesse pour une période additionnelle de 15 jours à compter de la date de la nouvelle détection, pour se poursuivre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de détection de baleines noires de l'Atlantique Nord.

Coordonnées de la ZGS-1 :

- 49° 04' N, 062° 00' W
- 49° 04' N, 061° 00' W
- 48° 10.5' N, 061° 00' W
- 48° 35' N, 062° 00' W

Coordonnées de la ZGS-2 :

- 48° 24' N, 062° 00' W
- 48° 03' N, 061° 07.5' W
- 47° 58.1' N, 061° 03.5' W
- 47° 26.69' N, 062° 00' W

ZONE DE RESTRICTION

Pendant les mois d'été, une proportion importante de la population entière de baleines noires de l'Atlantique Nord se rassemble pour s'alimenter en surface près de la [vallée de Shediac](#). Comme cela rend la baleine noire de l'Atlantique Nord plus vulnérable aux collisions avec les navires, une zone de restriction obligatoire sera mise en place dans la [vallée de Shediac](#) et ses environs et entrera en vigueur lorsque 80% de la zone de restriction sera fermée à la pêche pour la saison, conformément au [protocole de fermeture du ministère des pêches et océans pour les baleines noires](#). La zone de restriction sera levée lorsque les détections de baleines noires de l'Atlantique Nord diminueront à l'intérieur de la zone.

Les dimensions et l'emplacement de la zone sont déterminés en se basant sur des données historiques de détection des baleines noires de l'Atlantique Nord. Les détails appropriés peuvent être consultés sous *l'Arrêté d'urgence de 2022 visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena Glacialis) dans le golfe du Saint-Laurent*. La mise en place et la levée de la zone de restriction seront communiquées aux navigateurs par l'entremise d'avertissements de navigation et d'avis aux pêcheurs.

Les bâtiments d'une longueur hors-tout (LHT) supérieure à **13 m** devront :

- éviter la zone à moins de faire partie des exceptions nommées dans *l'Arrêté d'urgence de 2022 visant la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord (Eubalaena Glacialis) dans le golfe du Saint-Laurent*;
- les bâtiments faisant partie des exceptions et navigant dans cette zone ne doivent pas excéder une vitesse supérieure à 8,0 nœuds sur le fond.

Les exceptions suivantes s'appliqueront à la zone de restriction. Les navires énumérés peuvent transiter dans la zone ou à travers la zone à une vitesse ne dépassant pas 8,0 nœuds sur le fond :

- les bâtiments utilisés pour la pêche commerciale;
- les bâtiments utilisés pour la pêche en vertu d'un permis délivré sous le régime du *Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones*;
- les bâtiments utilisés à des fins de recherche pour le compte du gouvernement du Canada;
- les bâtiments utilisés pour prêter assistance à un mammifère marin ou tortue de mer en détresse ou accéder ou récupérer un mammifère marin ou tortue de mer décédé dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins du ministère des Pêches et des Océans;
- les bâtiments autorisés par le gouvernement du Canada à récupérer ou à identifier l'emplacement des engins de pêche abandonnés ou perdus;
- les bâtiments participant à des opérations d'intervention contre la pollution;
- les bâtiments évitant un danger immédiat ou imprévisible;
- les bâtiments participant à des recherches concernant les baleines noires dans le cadre d'un projet ayant obtenu des fonds du gouvernement du Canada.

Les navires suivants peuvent transiter dans la zone ou à travers la zone de restriction à une vitesse supérieure à 8,0 nœuds, mais inférieure à 10,0 nœuds sur le fond, comme l'exige la zone de restriction de vitesse statique :

- les bâtiments utilisés par les employés du gouvernement du Canada ou les agents de la paix exerçant leurs fonctions.

L'emplacement et les dimensions de la zone de restriction ne seront pas modifiés au cours de la saison.

Coordonnées de la zone de restriction :

- 48°31.8' N, 063°39.6' W
- 48°24.72' N, 063°17.88' W
- 47°18.84' N, 064°10.8' W
- 47°27.18' N, 064°30.72' W

Exception en cas d'intempéries

Si la restriction de vitesse venait à changer dans une ou plusieurs zones en cas d'intempéries, les navigateurs seraient avisés à l'avance par l'intermédiaire d'un AVNAV.

À l'intérieur d'une zone qui n'est plus soumise à une restriction de vitesse, en raison des intempéries, les navires peuvent procéder à une vitesse sécuritaire. Les navigateurs sont néanmoins encouragés à prendre en considération la possibilité que leur navire heurte des baleines noires de l'Atlantique Nord lorsqu'ils envisagent une « vitesse sécuritaire » lors de la navigation.

*Il est toujours interdit aux navires non-exemptés de naviguer à l'intérieur de la zone de restriction.

ZONE D'ESSAI VOLONTAIRE DE RESTRICTION DE VITESSE DANS LE DÉTROIT DE CABOT

Afin de coïncider avec les périodes d'arrivée et de sortie des baleines noires de l'Atlantique Nord en grand nombre dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, une restriction de vitesse volontaire est mise en place pour une troisième année dans le détroit de Cabot du 20 avril au 28 juin 2022, ainsi que du 28 septembre au 15 novembre 2022.

- Durant ces périodes, les navires d'une longueur supérieure à 13 mètres sont invités à réduire leur vitesse volontairement afin de ne pas excéder une vitesse-fond de 10 nœuds.

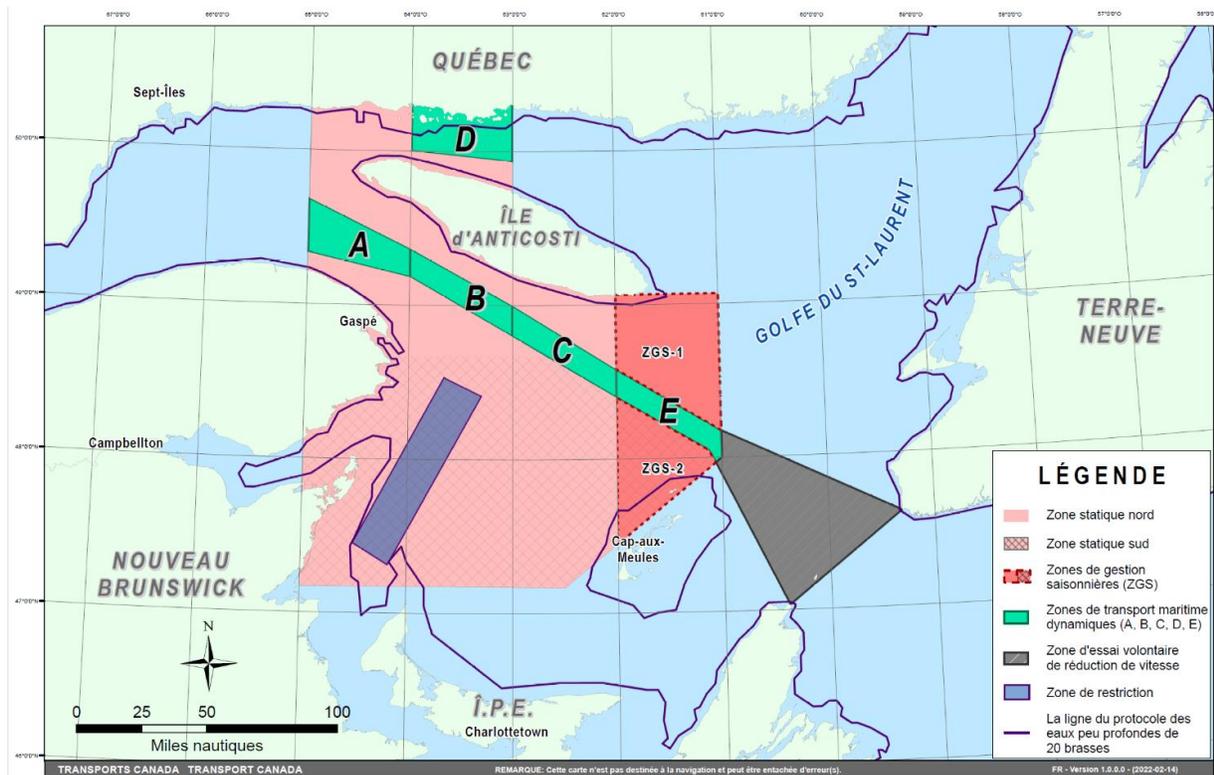
Coordonnées de la zone de restriction de vitesse volontaire :

- 48° 10.5' N, 061° 00' W
- 47° 37.2' N, 059° 18.5' W
- 47° 02' N, 060° 23.7' W
- 47° 58.1' N, 061° 03.5' W
- 48° 00' N, 061° 00' W

CARTE DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

La carte suivante indique :

- les zones statiques (nord et sud) en rose;
- les zones de transport maritime dynamiques (A, B, C, D et E) en vert;
- les zones de gestion saisonnière en rose foncé;
- la zone d'essai volontaire de restriction de vitesse en gris;
- la zone de restriction, en bleu foncé; et
- la limite du protocole des eaux peu profondes de 36,57 m (20 brasses).



Cette carte sert de représentation visuelle seulement et ne doit pas être utilisée pour la navigation ou l'application de la loi.

DIFFUSION AVNAV

La Garde côtière canadienne émet des AVNAVs :

- par l'entremise de radiodiffusion
- en ligne sur [le portail d'information maritime du Canada](#) et sur le site [d'avertissements de navigation](#) de la GCC

Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information exacte et mise à jour à propos de la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord, telle qu'énoncée dans les NOTMARs et AVNAVs en vigueur.

Dans le contexte des restrictions de vitesse visant à protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord, les AVNAV(s) présentement en vigueur seront fournis aux navires qui sont assujettis au Règlement ou qui sont soumis à l'application du *Règlement sur les zones de services de trafic maritime* ou du *Règlement sur la zone de service de trafic maritime de l'Est du Canada*.

Les bâtiments sortant recevront des AVNAVs :

- au point d'appel 10 (St-Laurent); ou
- lors d'un départ en aval de la station de pilotage de Québec (y compris la rivière Saguenay, la Baie-des-Chaleurs, la baie de Miramichi, etc.)

Les bâtiments entrant recevront des AVNAVs :

- lorsqu'une autorisation est octroyée pour naviguer en eaux canadiennes

Les bâtiments en transit recevront des AVNAVs :

- au dernier point de rapport précédant l'entrée dans les zones obligatoires de restriction de vitesse; et/ou
- à 10 milles nautiques avant d'entrer dans les zones obligatoires de restriction de vitesse

Pour les navires non soumis aux règlements susmentionnés, les exploitants de navires sont tenus de surveiller les avis diffusés par le réseau des Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne pour obtenir les informations les plus récentes. Pour les radiofréquences maritimes et les heures de diffusion, les informations peuvent être trouvées dans la publication [Aides radio à la navigation maritime](#).

AIDES À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne teste actuellement les aides à la navigation virtuelles du système d'identification automatique (AIS AtoN) dans des zones spécifiques. Ces aides informent les navigateurs d'un secteur dynamique et/ou d'une zone de gestion saisonnière soumis à une restriction de vitesse.

Chaque secteur ou zone est délimité par entre quatre et six AIS AtoN virtuelles qui peuvent être affichés sur l'équipement de navigation, tel que :

- Système de visualisation de cartes électroniques et d'informations (ECDIS)
- Système de cartes électroniques (ECS)
- RADAR
- Dispositif minimum d'affichage et de saisie (MKD)
- Cartes électroniques de navigation (ENC)

La Garde côtière canadienne diffusera les AIS AtoN virtuelles uniquement lorsque la restriction de vitesse sera en vigueur dans au moins un secteur.

Les navigateurs doivent sélectionner le symbole de l'AIS AtoN virtuelle, afin de voir le message. Par exemple : SectA1 Spd Lim 10 kt. Ce message fait référence à une restriction de vitesse en vigueur pour un secteur spécifique.

Note : Ce système n'est pas le principal moyen de communiquer cette information, mais plutôt une mesure complémentaire.

CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI

Les navires doivent se conformer aux avertissements de navigation diffusés et publiés par la Garde côtière canadienne en relation avec tout arrêté d'urgence rédigé conformément à *la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, visant à réglementer la navigation afin de protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord.

Si un navire ne se conforme pas aux instructions de l'AVNAV ou des arrêtés d'urgence, le navire pourrait faire face à :

- des sanctions administratives pécuniaires jusqu'à concurrence de 250 000 \$ CAN; et/ou
- des sanctions pénales en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*

Si un navire semble avoir enfreint une limitation de vitesse, les inspecteurs de la sécurité maritime de Transports Canada passeront en revue les renseignements fournis par l'AIS et chercheront à obtenir une justification du capitaine du navire.

Aucune dérogation préalable à la limitation de vitesse ne sera octroyée à l'avance. Néanmoins, si une déviation inhérente aux limitations de vitesse est requise pour des raisons de sécurité, les renseignements suivants devront être entrés dans le journal de la passerelle :

- raison(s) de la déviation;
- vitesse du navire au moment de la déviation;
- latitude et longitude au moment de la déviation;
- heure et durée de la déviation;
- signature du capitaine du navire et date de l'inscription dans le journal de la passerelle.

Pour toute déviation, certains facteurs seront pris en considération par Transports Canada, notamment :

- navigation afin d'assurer la sécurité du navire;
- conditions météorologiques;
- circonstances imprévisibles; et
- réponse à une situation d'urgence.

SIGNALER LA PRÉSENCE DE BALEINES

Pour toutes observations de baleines vivantes et nageant librement, vous devez le signaler :

- en appelant au 1-902-440-8611 (local) ou au 1-844-800-8568 (sans frais)
- ou par courriel à XMARWhalesightings@dfo-mpo.gc.ca

Veillez signaler toute observation de baleine enchevêtrée dans un filet blessée ou morte à votre Centre de services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne, ou en appelant à l'un des établissements suivants :

Pour la partie sud du golfe du Saint-Laurent :

Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277

Pour Terre-Neuve-et-Labrador :

Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003

Pour le secteur du Québec :

Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346.

Veillez consulter WhaleMap pour les plus récentes observations de baleines noires :

<https://whalemap.org/>

***406/22 Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines**

(Publication récurrente de l'avis *406/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Est 04/2022*.)

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou la voie VHF 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

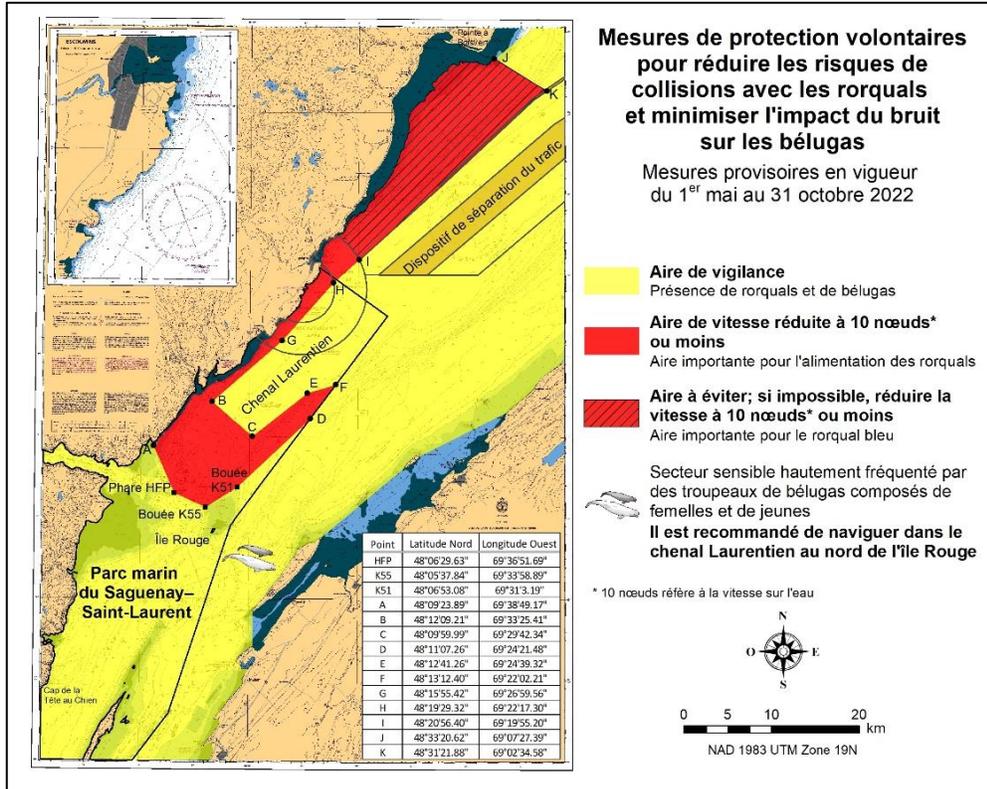
Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2022. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



***407/22 Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent - Protection du béluga : Zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à la baie Sainte-Marguerite**

(Publication récurrente de l'avis *407/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Est 04/2022*.)

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*.

Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre à l'embouchure du fjord du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, *la mesure de zone de ralentissement à l'embouchure du fjord du Saguenay ne s'applique pas* aux navires de charge (voir l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* de mai à octobre pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 ou visitez : parcmarin.qc.ca.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES - BÉLUGA

Ensemble du territoire du parc marin :

- Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin (926 mètres) d'une embarcation motorisée, il est obligatoire de maintenir une vitesse constante entre 5 et 10 nœuds.
- Pour toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), il faut continuer de circuler en maintenant un cap.
- Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps.

Pour plus d'information sur le règlement, consultez : parcmarin.qc.ca/proteger.

Embouchure du fjord du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge) :

- La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1^{er} mai au 31 octobre.

Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge) :

- Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le cap Sainte-Marguerite.
- Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir de moins de 10 mètres des rives de la baie.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Secteur baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone de transit (aire hachurée jaune) :

- Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la baie Sainte-Marguerite.

INFORMATION

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le Réseau d'urgences pour les mammifères marins au 1-877-722-5346 ou la voie VHF 16.

Figure 1

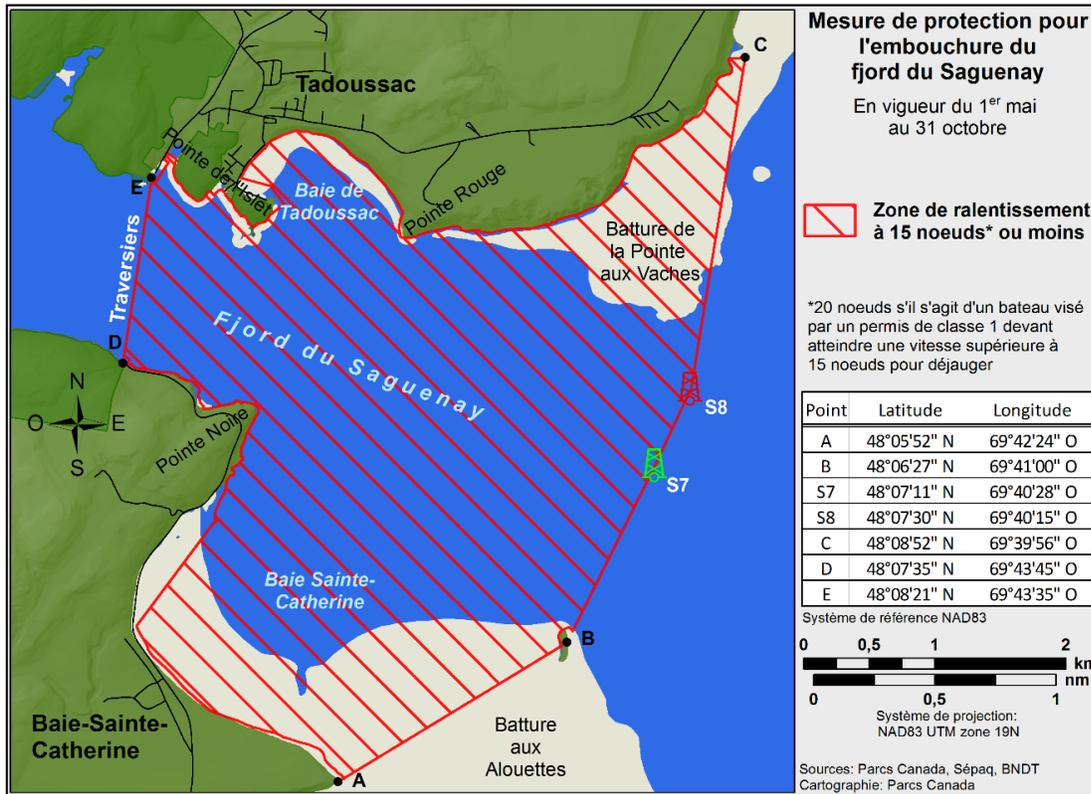
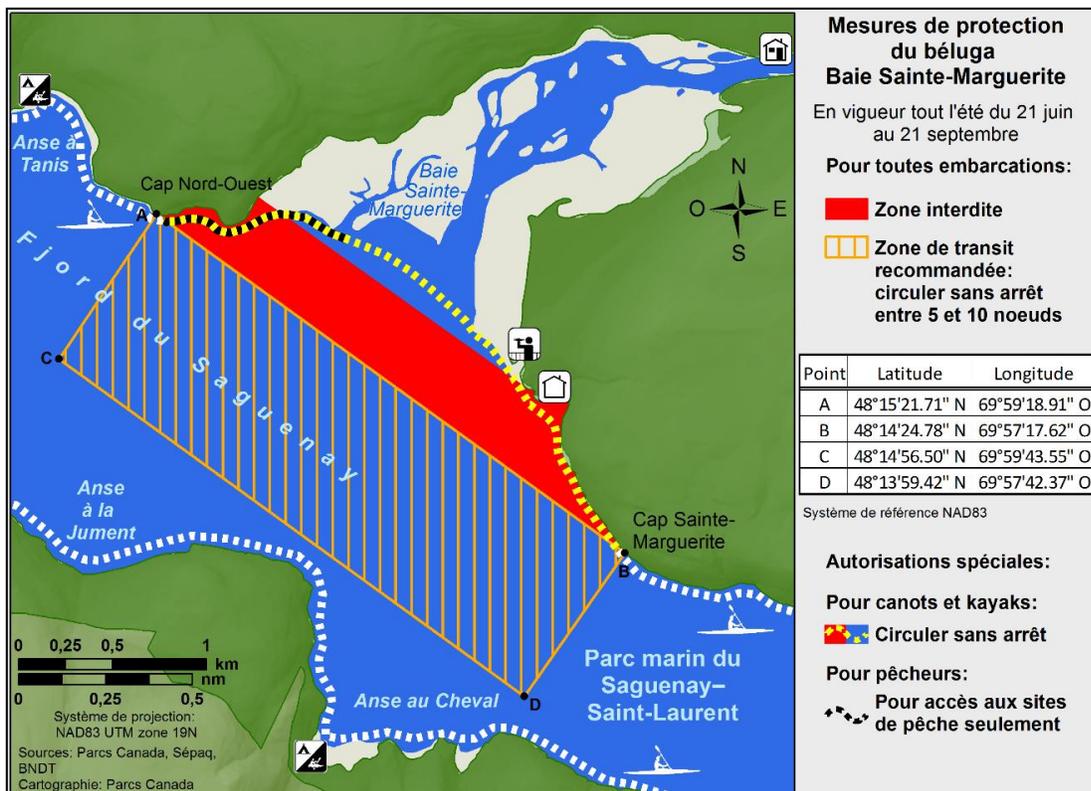


Figure 2



***801/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Publié	Cat#	Prix
Nouvelles éditions					
4432	Archipel de Mingan	1:70 000	2022-08-26	1	\$20.00

***802/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes nouvelles			
CA55WSPA (Edn 1.000)	Port5150N05590W	1:11 000	2022-08-26
CA55XSPA (Edn 1.000)	Port5160N05590W	1:11 000	2022-08-26
Nouvelles éditions			
CA373053 (Edn 7.000)	Bateau Island to Byng Inlet	1:30 000	2022-08-05
CA376355 (Edn 8.000)	Approaches to Cartwright, Black Island to Tumbledown Dick Island	1:37 500	2022-08-05
CA376660 (Edn 2.000)	Cape St. John to/à St. Anthony	1:75 000	2022-08-19
CA376669 (Edn 3.000)	Khikkertarsoak North Island To Morhardt Point , Continuation A	1:50 000	2022-08-05
CA376811 (Edn 4.000)	South Auliatsivik Island to/à Fenstone Tickle Island	1:30 000	2022-08-05
CA470167 (Edn 5.000)	Alberni Inlet	1:20 000	2022-08-26
CA479017 (Edn 13.000)	Donnacona à/to Batiscan	1:22 000	2022-08-26
CA570154 (Edn 7.000)	Ladysmith Harbour	1:6 000	2022-08-05
CA570156 (Edn 7.000)	Dodd Narrows to/à Flat Top Islands	1:9 000	2022-08-12
CA570168 (Edn 8.000)	Port Alberni	1:6 000	2022-08-26
CA570169 (Edn 4.000)	Robbers Passage	1:5 000	2022-08-26
CA570170 (Edn 5.000)	Entrance to/Entrée à Useless Inlet	1:5 000	2022-08-26
CA571077 (Edn 2.000)	CA571077	1:22 000	2022-08-19
CA576182 (Edn 3.000)	Summerside Harbour	1:6 000	2022-08-19
CA576386 (Edn 9.000)	St. John's Harbour	1:2 500	2022-08-05
CA579019 (Edn 11.000)	Portneuf	1:4 000	2022-08-26
CA579071 (Edn 9.000)	Chandler	1:12 000	2022-08-26
CA579142 (Edn 3.000)	Deschailons-sur-Saint-Laurent	1:4 000	2022-08-26

***803/22 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 18/2022**

Un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a récemment été publié sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquez sur le lien ci-dessous :

[Bulletin No. 18/2022](#) – Inspection des navires à passagers et planification de voyages dans l'Arctique canadien

No SGDDI : 18812174

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

***804/22 Publication de la Garde côtière canadienne – Modification à la publication *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* : Côte de Terre-Neuve-et-Labrador**

Veillez prendre note que les sections suivantes du volume Côte de Terre-Neuve-et-Labrador de la publication *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* sont maintenant regroupées en une seule section. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour obtenir la liste complète des changements.

Sections précédentes	Nouvelle section
Notre Dame Bay LF 326 – 346.36	Notre Dame Bay LF 326 – 395
Bay of Exploits LF 347 – 353.9	
Notre Dame Bay LF 354 – 395	

***805/22 Publication de la Garde côtière canadienne – *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* : Côte de Terre-Neuve-et-Labrador – Tous les documents maintenant disponibles pour le téléchargement sous forme d'un seul document PDF**

Le volume Côte de Terre-Neuve-et-Labrador de la publication *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* est maintenant disponible pour être téléchargé sous forme d'un seul document PDF.

Cette fonction récemment ajoutée au site Web des Avis aux navigateurs permet de télécharger un seul document PDF regroupant la page couverture et pages de renseignements généraux, toutes les sections individuelles du volume ainsi que l'index géographique et l'index indicatif.

Actuellement, cette option est disponible pour les volumes Côte du Pacifique et Côte de Terre-Neuve-et-Labrador. Les autres volumes seront disponibles à une date ultérieure.

***806/22 Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest) – Bouées non lumineuses mouillées en permanence**

Carte de référence : 2077

Les bouées non lumineuses suivantes ont été mouillées en permanence :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Grimsby, champ de tir – Bouée B1	7538.41	43° 13' 29.6"N 079° 37' 04.8"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B2	7538.42	43° 13' 36.5"N 079° 37' 01.2"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B3	7538.43	43° 13' 43.0"N 079° 36' 57.2"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B4	7538.44	43° 13' 49.4"N 079° 36' 53.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B5	7538.45	43° 13' 55.9"N 079° 36' 49.7"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B6	7538.46	43° 14' 02.4"N 079° 36' 46.1"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B7	7538.47	43° 14' 09.2"N 079° 36' 42.1"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B8	7538.48	43° 14' 15.7"N 079° 36' 38.5"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B9	7538.49	43° 14' 22.2"N 079° 36' 34.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B10	7538.5	43° 14' 28.7"N 079° 36' 31.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B11	7538.51	43° 14' 35.2"N 079° 36' 27.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B13	7538.53	43° 14' 48.5"N 079° 36' 19.4"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B14	7538.54	43° 14' 55.0"N 079° 36' 15.5"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B15	7538.55	43° 15' 01.4"N 079° 36' 11.9"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B17	7538.57	43° 15' 05.8"N 079° 36' 01.1"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B18	7538.58	43° 15' 03.6"N 079° 35' 53.9"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B19	7538.59	43° 15' 01.1"N 079° 35' 46.3"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B20	7538.6	43° 14' 58.6"N 079° 35' 38.8"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B21	7538.61	43° 14' 56.0"N 079° 35' 31.2"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B22	7538.62	43° 14' 53.5"N 079° 35' 23.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B24	7538.64	43° 14' 45.2"N 079° 35' 20.4"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B25	7538.65	43° 14' 39.1"N 079° 35' 24.7"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B26	7538.66	43° 14' 33.4"N 079° 35' 29.4"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B27	7538.67	43° 14' 27.2"N 079° 35' 33.7"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B28	7538.68	43° 14' 21.5"N 079° 35' 38.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B29	7538.69	43° 14' 15.4"N 079° 35' 42.4"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B30	7538.7	43° 14' 09.2"N 079° 35' 46.7"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B31	7538.71	43° 14' 03.5"N 079° 35' 51.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B33	7538.73	43° 13' 51.2"N 079° 35' 59.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B34	7538.74	43° 13' 45.5"N 079° 36' 04.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B35	7538.75	43° 13' 39.4"N 079° 36' 08.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B36	7538.76	43° 13' 33.2"N 079° 36' 13.0"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B37	7538.77	43° 13' 27.5"N 079° 36' 17.3"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B38	7538.78	43° 13' 21.4"N 079° 36' 21.6"W
Grimsby, champ de tir – Bouée B39	7538.79	43° 13' 15.6"N 079° 36' 25.9"W

(B2022-003 à 005, 009 à 016, 018 à 033, 035 à 041, 048)

***807/22 Port Severn to/à Parry Sound – Bouée non lumineuse mouillée en permanence**

Carte de référence : 2202

La bouée non lumineuse suivante a été mouillée en permanence :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Bouée CM3	8239.3	45° 10' 37.2"N 080° 06' 43.2"W

(D2022-026)

***808/22 Plans Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Côte sud / South Shore – Bouée non lumineuse déplacée**

Carte de référence : 4920

La bouée non lumineuse suivante a été déplacée :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Shippagan – Bouée EG29	6291.2	47° 44' 50.3"N 064° 41' 52.2"W

(G2022-060)

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
Côte de Terre-Neuve-et-Labrador			
605(P)/22	4842	7.5	Cloche à être enlevée
706(P)/22	4821	326	Avis de changements proposés
707(P)/22	4847	494	Avis de changements proposés
708(P)/22	4858	430	Avis de changements proposés
Côte de l'Atlantique			
606(P)/22	4117	98	Nom d'une aide à la navigation à être changé
607(P)/22	4141	5116.1	Nom d'une aide à la navigation à être changé
608(P)/22	4142	5141.601, 5141.603, 5141.604, 5141.605	Noms des aides à la navigation à être changés
609(P)/22	4202	534	Nom d'une aide à la navigation à être changé
610(P)/22	4241	LISTE	Noms des aides à la navigation à être changés
611(P)/22	4244	LISTE	Noms des aides à la navigation à être changés
612(P)/22	4384	420	Nom d'une aide à la navigation à être changé
613(P)/22	4386	LISTE	Noms des aides à la navigation à être changés
710(P)/22	4460	993	Avis de changements proposés
711(P)/22	4466	983.5, 6001	Aides à la navigation à être enlevées

Veuillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

Côte de Terre-Neuve-et-Labrador

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte de l'Atlantique

Avis temporaires

***809(T)/22 Port de Montréal – Renseignement sur les voies navigables : Calcul du dégagement sous-quille**

Carte de référence : 1310

Les Services de communications et de trafics maritimes de la Garde côtière canadienne utilisent toutes les stations de niveaux d'eau disponibles du Service Hydrographique du Canada pour le calcul des autorisations de passage dans le secteur Sorel-Montréal de la voie navigable, soit Sorel, Contrecoeur, Varennes, Montréal-Frontenac et Montréal-Jetée #1.

Compte tenu des caractéristiques particulières de la voie navigable pour le tronçon entre les bouées M84 (en aval de la municipalité de Verchères) et M157 (vis-à-vis la section 109 du Port de Montréal) ainsi que pour le poste d'ancrage numéro 1 de Pointe-aux-Trembles, il a été convenu d'ajuster de 10 cm à la hausse la colonne d'eau disponible.

La colonne d'eau minimale dans cette section calculée à l'aide de la station de niveau d'eau de Varennes et obtenue après cet ajustement, est retenue pour le calcul du dégagement sous-quille.

(NW-Q-0776-22)

***810(T)/22 Île du Petit Mécatina aux/to Îles Sainte-Marie – Renseignement sur les voies navigables : Haut-fond**

Carte de référence : 4468

Haut-fond rocheux localisé à l'entrée du Havre de Harrington. La navigation doit se faire entre le quai et la lanterne rouge située à 50° 29.832'N 059° 28.581'W.

(NW-Q-1494-20)

***811(T)/22 Cap-aux-Meules – Renseignement sur les voies navigables : Restrictions**

Carte de référence : 4956

Restrictions en vigueur et amarrage interdit à certains endroits au quai des pêcheurs, au port de Cap-aux-Meules.

Contactez le directeur de port pour plus d'information au 418-937-7635.

(NW-Q-0199-21)

Avis préliminaires

Région de l'Atlantique

Soumission des commentaires

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication initiale concernant ces avis (P). Suivant cette date, cet avis sera annulé. Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante,
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne, région de l'Atlantique
Case postale 1000
50 Discovery Drive
Dartmouth, NS B2Y 3Z8
Téléphone : (506) 636-4708
Courriel : DFO.CCGATLaidstoNavDiscont-AidesalanavSupprATLGCC.MPO@dfo-mpo.gc.ca

***812(P)/22 Halifax Harbour: Black Point to / à Point Pleasant – Aide à la navigation à être supprimée**

Carte de référence : 4203

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Herring Cove, brise-lames	522.1	44° 34' 09.6"N 063° 33' 25.4"W

La date de publication initiale : le vendredi 26 août 2022

La date limite pour la [soumission des commentaires](#) : le jeudi 24 novembre 2022

(F2022-015)

Eaux intérieures

Avis temporaires

***813(T)/22 Lac Saint-Louis – Obstruction : Roche**

Carte de référence : 1430

Roche non cartographiée avec 30 centimètres dépassant au-dessus de la surface signalée à 45° 25.062'N 073° 52.098'W.

(NW-Q-0813-22)

Avis préliminaires

Région du Centre

Soumission des commentaires

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication initiale concernant ces avis (P). Suivant cette date, cet avis sera annulé. Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendant, Mathieu Roy
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne, région du Centre
1550, Avenue D'Estimauville
Québec QC G1J 5E9
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : mathieu.roy@dfo-mpo.gc.ca

***814(P)/22 Lake Nipissing / Lac Nipissing (Eastern Portion / Partie est) – Bouée non lumineuse à être enlevée**

Carte de référence : 6035

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Bouée K8	9327	46° 14' 48.7"N 079° 25' 03.6"W

La date de publication initiale : le vendredi 26 août 2022

La date limite pour la [soumission des commentaires](#) : le jeudi 24 novembre 2022

(D2022-030)

***815(P)/22 Iron Island to/à West Bay – Feux d'alignement à être supprimés**

Carte de référence : 6037

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Sturgeon River – alignement antérieur	1442	46° 19' 11.0"N 079° 58' 05.0"W
Sturgeon River – alignement postérieur	1443	308°30' 466 m du feu antérieur

La date de publication initiale : le vendredi 26 août 2022

La date limite pour la [soumission des commentaires](#) : le jeudi 24 novembre 2022

(D2022-027)

Autres avis (T) & (P)

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

*816(P)/22 Service hydrographique du Canada – Retrait des cartes marines matricielles

Le Service hydrographique du Canada (SHC) a entamé le retrait définitif, par phases progressives, de ses cartes marines matricielles offertes en format BSB.

Le SHC soutiendra les utilisateurs du système mondial de navigation par satellite (GNSS) en offrant des cartes électroniques de navigation (CÉN) au format S-57, ainsi que les navigateurs non-GNSS par l'offre continue de cartes papier.

Pour en savoir plus sur les avantages des CÉN par rapport aux cartes marines matricielles, veuillez visiter <https://cartes.gc.ca/charts-cartes/digital-electronique/raster-enc-fra.html>.

Les cartes qui seront retirées lors de la deuxième phase de cette initiative sont listées ci-dessous.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le jeudi 24 novembre 2022, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du vendredi 26 août 2022. Suivant cette date, cet avis sera annulé.

Les observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

Tout commentaire doit être adressé à : shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Carte BSB	Titre	Carte BSB	Titre
RM-1400	Montréal to/à Lake/Lac Ontario	RM-2050	Oshawa Harbour
RM-1431	Canal de Beauharnois	RM-2060	Main Duck Island to/à Scotch Bonnet Island
RM-1432	Lac Saint-François/Lake St. Francis	RM-2067	Hamilton Harbour
RM-1433	Île St-Régis to/à Croil Islands	RM-2077	Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest)
RM-1434	Croil Islands to/à Cardinal	RM-2085	Toronto Harbour
RM-1435	Cardinal to/à Whaleback Shoal	RM-2086	Toronto to/à Hamilton
RM-1436	Whaleback Shoal to/au Summerland Group	RM-2110	Long Point Bay
RM-1437	Summerland Group to/à Grindstone Island	RM-2120	Niagara River to/à Long Point
RM-1438	Grindstone Island to/à Carleton Island	RM-2121	Long Point to/à Port Glasgow
RM-1439	Carleton Island to/au Charity Shoal	RM-2122	Pointe aux Pins to/à Point Pelee
RM-2011	Belleville Harbour	RM-2123	Pelee Passage to/à la Detroit River
RM-2017	Kingston Harbour and Approaches/et les approches	RM-2181	Harbours in Lake Erie/Havres dans le lac Érié
RM-2018	Lower Gap to/à Adolphus Reach	RM-2205	Killarney to/à Little Current
RM-2019	Adolphus Reach to/à Big Bay	RM-2224	Rose Island to/à Parry Sound
RM-2020	Belleville to/à Presqu'île Bay	RM-2228	Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud)
RM-2042	Welland Canal St.Catharines to/à Port Colborne	RM-2235	Cape Hurd to/à Lonely Island
RM-2047	Clarkson Harbour	RM-2241	Port Severn to/à Christian Island

Carte BSB	Titre	Carte BSB	Titre
RM-2242	Giants Tomb Island to/à Franklin Island	RM-3931	Smith Inlet, Boswell Inlet and/et Draney Inlet
RM-2250	Bruce Mines to/à Sugar Island	RM-3932	Rivers Inlet
RM-2260	Sarnia to/à Bayfield	RM-3934	Approaches to/Approches à Smith Sound and/et Rivers Inlet
RM-2261	Bayfield to/à Douglas Point	RM-3944	Princess Royal Channel
RM-2266	Michael's Bay to/à Great Duck Island	RM-4010	Bay of Fundy / Baie de Fundy: Inner portion / partie intérieure
RM-2267	Great Duck Island to/à False Detour Passage	RM-4012	Yarmouth to / à Halifax
RM-2273	South Baymouth Harbour and Approaches	RM-4115	Passamaquoddy Bay and / et St. Croix River
RM-2274	Cape Hurd to/à Tobermory and/et Cove Island	RM-4116	Approaches to / Approches à Saint John
RM-2283	Owen Sound to/à Giant's Tomb Island	RM-4118	St. Marys Bay
RM-2291	Point Clark to/à Southampton	RM-4209	Lockeport Harbour and / et Shelburne Harbour
RM-2292	Chantry Island to Cove Island	RM-4210	Cape Sable to / à Pubnico Harbour
RM-2314	Port of Thunder Bay	RM-4233	Cape Canso to / à Country Island
RM-3475	Plans – Stuart Channel	RM-4234	Country Island to / à Barren Island
RM-3477	Plans – Gulf Islands	RM-4235	Barren Island to / à Taylors Head
RM-3478	Plans – Saltspring Island	RM-4236	Taylors Head to / à Shut-in Island
RM-3479	Approaches to/Approches à Sidney	RM-4237	Approaches to / Approches de Halifax Harbour
RM-3552	Seymour Inlet and/et Belize Inlet	RM-4240	Liverpool Harbour to / à Lockeport Harbour
RM-3554	Plans – Desolation Sound	RM-4243	Tusket Islands to / à Cape St Marys
RM-3623	Kyuquot Sound to/à Cape Cook	RM-4342	Grand Manan (Harbours / Havres)
RM-3624	Cape Cook to Cape Scott	RM-4381	Mahone Bay
RM-3670	Broken Group	RM-4396	Annapolis Basin
RM-3673	Clayoquot Sound, Tofino Inlet to/à Millar Channel	RM-4530	Hamilton Sound: Eastern Portion / Partie-est
RM-3679	Quatsino Sound	RM-4617	Red Island to / à Pinchgut Point
RM-3685	Tofino	RM-4644	Bay D'Espoir and / et Hermitage Bay
RM-3686	Approaches to/Approches à Winter Harbour	RM-4653	Bay of Islands
RM-3795	Langley Passage, Estevan Group	RM-4722	Terrington Basin
RM-3909	Plans – Chatham Sound	RM-4823	Cape Ray to / à Garia Bay
RM-3910	Plans – Milbanke Sound and/et Beauchemin Channel	RM-4824	Garia Bay to / à Burgeo
RM-3911	Plans – Vicinity of/Proximité de Princess Royal Island	RM-4825	Burgeo and / et Ramea Islands
RM-3912	Plans, Vicinity of/Proximité de Banks Island	RM-4826	Burgeo to / à François
RM-3920	Nass Bay, Alice Arm and Approaches/et les approches	RM-4827	Hare Bay to / à Fortune Head
RM-3921	Fish Egg Inlet and/et Allison Harbour	RM-4830	Great Bay de l'Eau and Approaches / et les approches

Carte BSB	Titre	Carte BSB	Titre
RM-4831	Fortune Bay: Northern Portion / Partie Nord	RM-5042	Cut Throat Island to / à Quaker Hat
RM-4832	Fortune Bay: Southern Portion / Partie Sud	RM-5043	Quaker Hat to / à Cape Harrison
RM-4839	Head of / Fond de Placentia Bay	RM-5044	Cape Harrison to / à Dog Islands
RM-4841	Cape St Mary's to / à Argentia	RM-5045	Dog Islands to / à Cape Makkovik
RM-4842	Cape Pine to / au Cape St Mary's	RM-5046	Kaipokok Bay and Cape Makkovik to / à Winsor Harbour Island
RM-4843	Head of / Fond de St Mary's Bay	RM-5047	Winsor Harbour Island to / aux Kikkertaksoak Islands
RM-4844	Cape Pine to / à Renew's Harbour	RM-5048	Cape Harrigan to / aux Kidlit Islands
RM-4846	Motion Bay to / à Cape St Francis	RM-5049	Davis Inlet to / aux Seniartlit Islands
RM-4847	Conception Bay	RM-5051	Nunaksuk Island to / aux Calf Cow and / et Bull Islands
RM-4848	Holyrood and / et Long Pond	RM-5052	Seniartlit Islands to / à Nain
RM-4849	Plans, Conception Bay, Trinity Bay and / et Bonavista Harbour	RM-5054	South Auliatsivik Island to / à Fenstone Tickle Island
RM-4850	Cape St Francis to / à Baccalieu Island and / et Heart's Content	RM-5055	Cape Kiglapait to / à Khikkertarsoak North Island
RM-4851	Trinity Bay: Southern Portion / Partie Sud	RM-5056	Khikkertarsoak North Island to / à Morhardt Point
RM-4852	Smith Sound and / et Random Sound	RM-5057	Hare Islands to / à North Head
RM-4853	Trinity Bay: Northern Portion / Partie Nord	RM-5058	North Head to / à Murphy Head
RM-4854	Catalina Harbour to / à Inner Gooseberry Islands	RM-5059	Saglek Bay
RM-4855	Bonavista Bay: Southern Portion / Partie sud	RM-5060	Cape Daly to / à Amiktok Island
RM-4856	Bonavista Bay: Western Portion / Partie ouest	RM-5061	Amiktok Island to / à Osborne Point
RM-4857	Indian Bay to / à Wadham Islands	RM-5062	Osborne Point to / à Cape Kakkiviak
RM-4861	Fogo Island Northern Portion / Partie Nord	RM-5063	Cape Kakkiviak to / à Duck Islands
RM-4862	Carmanville to / à Bacalhoa Island and / et Fogo	RM-5064	McLelan Strait
RM-4863	Bacalhao Island to / à Black Island	RM-5065	Gray Strait and / et Button Islands
RM-4865	Approaches to / Approches à Lewisporte and / et Loon Bay	RM-5070	Satsoak Island to / à Akuliakatak Peninsula
RM-4866	Botwood and Approaches / et les approches	RM-5133	Domino Point to / à Cape North
RM-4881	Gregory Island to Rocky Harbour	RM-5134	Approaches to / Approches À Cartwright: Black Island to / à Tumbledown Dick Island
RM-4886	Twillingate Harbours	RM-5135	Approaches to / Approches À Hamilton Inlet
RM-4940	Northumberland Strait Central Portion - Ports/Harbours	RM-5138	Sandwich Bay
RM-5030	Green Bay to / à Double Island	RM-5162	Groswater Bay
RM-5031	St. Lewis Sound and / et Inlet	RM-5163	Ticoralak Head to/à Green Island
RM-5032	Approaches to / à White Bear Arm	RM-5164	Lake Melville
RM-5033	Hawke Bay and / et Squasho Run	RM-5165	Epinette Point to/à Terrington Basin

Partie 2 : Corrections aux cartes

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNМ/D. 24-SEPT-2021

Modifier FG13m15M pour lire FG13m16M vis-à-vis le feu d'alignement antérieur 46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)

Modifier FG31m15M pour lire FG31m16M vis-à-vis le feu d'alignement postérieur 46°03'16.9"N 073°03'49.8"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022036) LF(2178) MPO(6410691-01)

12-AOÛT-2022

LNМ/D. 05-AOÛT-2022

Modifier F G 29m15M pour lire F G 29m12M vis-à-vis le feu 46°15'32.7"N 072°37'21.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022037) LF(2118) MPO(6410694-01)

Modifier F G 9m15M pour lire F G 9m12M vis-à-vis le feu 46°15'34.9"N 072°37'48.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022038) LF(2117) MPO(6410695-01)

1313 - Batiscan au/to Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 08-MARS-2019 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNМ/D. 24-JUIN-2022

Modifier F G 29m15M pour lire F G 29m12M vis-à-vis le feu 46°15'32.7"N 072°37'21.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022037) LF(2118) MPO(6410694-01)

Modifier F G 9m15M pour lire F G 9m12M vis-à-vis le feu 46°15'34.9"N 072°37'48.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129
(Q2022038) LF(2117) MPO(6410695-01)

1320 - Île du Bic au/to Cap de la Tête au Chien - Carte nouvelle - 26-AOÛT-2011 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNМ/D. 17-JUIN-2022

Rayer le feu d'alignement antérieur FR 12m16M 48°19'05.3"N 069°24'51.0"W
(Voir la Carte n° 1, P20.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037, CA379232, CA579233
(Q2022033) LF(1754.2) MPO(6410688-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur FR 12m16M avec un alignement de 48°19'06.5"N 069°24'53.8"W
route portant un relèvement de 122° avec une réciproque de 302°
(Voir la Carte n° 1, P20.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037, CA379232, CA579233
(Q2022034) LF(1754.3) MPO(6410689-01)

1510 - Lac Saint-Louis à/to Carillon - B-C - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 25-OCT-2019 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNМ/D. 17-SEPT-2021

Porter une bouée conique de tribord lumineuse rouge FIR 4s, marquée H92 45°29'31.7"N 074°10'53.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479202
(Q2022024) LF(1245.5) MPO(6410678-01)

2201 - Georgian Bay / Baie Georgienne - Nouvelle édition - 01-MAI-2020 - WGS84

19-AOÛT-2022

LNMD. 02-AVR-2021

Modifier FI 4s 72ft pour lire FI vis-à-vis le feu
(Voir la Carte n° 1, P16)

45°55'42.4"N 081°36'07.5"W

MPO(6604880-02)

2202 - Twelve Mile Bay to/à Rose Island - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 05-JANV-2007 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 08-JUIL-2022

Porter une profondeur de 6 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°14'56.8"N 080°13'47.9"W

MPO(6604883-01)

Rayer la profondeur de 13 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°08'53.7"N 080°05'02.2"W

MPO(6604883-02)

Rayer la profondeur de 6 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°08'52.0"N 080°04'59.0"W

MPO(6604883-03)

Porter une profondeur de 6 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°08'53.2"N 080°05'00.9"W

MPO(6604883-04)

Porter une profondeur de 7 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°07'54.5"N 080°07'05.6"W

MPO(6604883-05)

Rayer la profondeur de 24 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°12'05.3"N 080°12'33.3"W

MPO(6604883-06)

Porter une profondeur de 15 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°12'06.0"N 080°12'32.0"W

MPO(6604883-07)

Porter une profondeur de 18 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°10'05.2"N 080°07'51.0"W

MPO(6604883-08)

2203 - Carling Rock to/à Twin Sisters Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MAI-2006 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 10-DÉC-2021

Porter une profondeur de 8 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°27'09.7"N 080°26'24.1"W

MPO(6604884-06)

Rayer la profondeur de 13 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°27'49.3"N 080°25'23.2"W

MPO(6604884-07)

Porter une profondeur de 8 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°27'48.9"N 080°25'24.1"W

MPO(6604884-08)

2203 - Raspberry Island to/à Isle of Pines - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 26-MAI-2006 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 10-DÉC-2021

Rayer la profondeur de 9 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°35'05.3"N 080°31'53.5"W

MPO(6604884-03)

Porter une profondeur de 5 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°35'05.4"N 080°31'53.0"W

MPO(6604884-04)

2203 - Twin Sisters Island to/à Raspberry Island and/et Tonches Island - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 26-MAI-2006 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 10-DÉC-2021

Porter une profondeur de 7 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°32'04.7"N 080°24'23.5"W

MPO(6604884-05)

Porter une profondeur de 8 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°27'09.7"N 080°26'24.1"W

MPO(6604884-06)

Rayer la profondeur de 13 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°27'49.3"N 080°25'23.2"W

MPO(6604884-07)

Porter une profondeur de 8 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°27'48.9"N 080°25'24.1"W

MPO(6604884-08)

Porter une profondeur de 13 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°32'28.2"N 080°26'01.8"W

MPO(6604884-09)

2203 - Isle of Pines to/à Byng Inlet - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 26-MAI-2006 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 10-DÉC-2021

Rayer la profondeur de 10 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°45'17.4"N 080°40'14.5"W

MPO(6604884-01)

Porter une profondeur de 3 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°45'17.9"N 080°40'14.5"W

MPO(6604884-02)

2204 - A to B - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 05-MARS-2010 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 01-JUIL-2022

Rayer la profondeur de 9 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°50'59.2"N 080°44'25.3"W

MPO(6604887-01)

Porter une profondeur de 6 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°50'58.9"N 080°44'24.5"W

MPO(6604887-02)

Porter une profondeur de 8 pieds
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°48'26.0"N 080°42'37.8"W

MPO(6604887-03)

Rayer	la profondeur de 25 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°48'05.2"N 080°41'03.1"W <i>MPO(6604887-04)</i>
Porter	une profondeur de 12 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°48'04.5"N 080°41'01.8"W <i>MPO(6604887-05)</i>
Rayer	la profondeur de 31 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°48'14.4"N 080°42'25.5"W <i>MPO(6604887-08)</i>
Porter	une profondeur de 13 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°48'14.0"N 080°42'23.9"W <i>MPO(6604887-09)</i>
Rayer	la profondeur de 10 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°45'17.2"N 080°40'16.1"W <i>MPO(6604887-10)</i>
Porter	une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°45'18.0"N 080°40'14.6"W <i>MPO(6604887-11)</i>

2204 - Beaverstone Bay to/à Killarney - Sheet/Feuille 4 - Nouvelle édition - 05-MARS-2010 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNLM/D. 01-JUIL-2022

Rayer	la profondeur de 22 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°58'52.1"N 081°25'29.8"W <i>MPO(6604887-06)</i>
Porter	une profondeur de 11 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°58'51.6"N 081°25'30.9"W <i>MPO(6604887-07)</i>

2205 - Killarney to/à Little Current - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 09-JUIL-2010 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNLM/D. 19-MAI-2017

Déplacer	le feu, marqué FI (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373054, CA473229	de 45°55'42.0"N 081°36'07.6"W à 45°55'42.4"N 081°36'07.5"W <i>(D2022021) LF(987) MPO(6604880-01)</i>
----------	--	--

2242 - Giants Tomb Island to/à Franklin Island - Carte nouvelle - 07-JANV-2005 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNLM/D. 03-SEPT-2021

Rayer	la profondeur de 2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373311	45°25'01.9"N 080°26'08.2"W <i>MPO(6604876-01)</i>
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373311	45°25'01.2"N 080°26'13.9"W <i>MPO(6604876-02)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373311	45°24'00.8"N 080°32'20.0"W <i>MPO(6604876-03)</i>

Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°24'41.6"N 080°29'03.5"W <i>MPO(6604876-04)</i>
2243 - Bateau Island to/à Byng Inlet - Nouvelle édition - 30-AOÛT-1985 - NAD 1927		
05-AOÛT-2022		
Porter	une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°45'17.7"N 080°40'15.0"W <i>MPO(6604872-01)</i>
Porter	une profondeur de 13 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°32'28.0"N 080°26'02.2"W <i>MPO(6604872-02)</i>
Porter	une profondeur de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°26'03.2"N 080°25'17.5"W <i>MPO(6604872-03)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°27'06.4"N 080°27'19.4"W <i>MPO(6604872-04)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°45'42.8"N 080°41'09.9"W <i>MPO(6604872-05)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°30'19.3"N 080°34'26.3"W <i>MPO(6604872-06)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°25'01.7"N 080°26'08.8"W <i>MPO(6604872-07)</i>
Rayer	la profondeur de 9 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°25'01.1"N 080°26'14.1"W <i>MPO(6604872-08)</i>
Porter	une profondeur de 6 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°25'01.1"N 080°26'14.1"W <i>MPO(6604872-09)</i>
Porter	une profondeur de 6 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°32'24.3"N 080°31'16.7"W <i>MPO(6604872-10)</i>
Porter	une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°26'02.8"N 080°27'19.5"W <i>MPO(6604872-11)</i>
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°43'52.6"N 080°44'13.3"W <i>MPO(6604872-12)</i>

Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°24'19.4"N 080°32'46.6"W MPO(6604872-13)
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°24'00.6"N 080°32'37.7"W MPO(6604872-14)
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)	45°24'45.4"N 080°29'20.6"W MPO(6604872-15)
Rayer	la profondeur de 13 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°41'18.1"N 080°39'39.6"W MPO(6604872-16)
Porter	une profondeur de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°41'20.7"N 080°39'35.0"W MPO(6604872-17)
Rayer	la profondeur de 20 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°32'02.7"N 080°24'29.1"W MPO(6604872-18)
Porter	une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373053	45°32'04.6"N 080°24'24.1"W MPO(6604872-19)
2244 - Alexander Passage to/à Beaverstone Bay - Nouvelle édition - 03-NOV-2000 - NAD 1983		
05-AOÛT-2022		LN/D. 03-SEPT-2021
Porter	une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°45'17.9"N 080°40'14.5"W MPO(6604878-01)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 1 pied (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°46'55.6"N 080°41'11.8"W MPO(6604878-02)
Rayer	la profondeur de 25 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°48'04.6"N 080°41'03.2"W MPO(6604878-03)
Porter	une profondeur de 12 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°48'04.4"N 080°41'01.7"W MPO(6604878-04)
Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°45'43.0"N 080°41'09.4"W MPO(6604878-05)

Rayer	Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°43'52.8"N 080°44'12.8"W	<i>MPO(6604878-06)</i>
Rayer	la profondeur de 13 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°41'18.3"N 080°39'39.1"W	<i>MPO(6604878-07)</i>
Porter	une profondeur de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373052	45°41'20.9"N 080°39'34.5"W	<i>MPO(6604878-08)</i>
2245 - Beaverstone Bay to/à Lonely Island and/et McGregor Bay - Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983			
05-AOÛT-2022		LNM/D. 07-DÉC-2018	
Rayer	la profondeur de 32 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373054	45°54'42.2"N 081°18'49.9"W	<i>MPO(6604879-01)</i>
Porter	une profondeur de 11 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373054	45°54'40.2"N 081°18'50.3"W	<i>MPO(6604879-02)</i>
19-AOÛT-2022		LNM/D. 05-AOÛT-2022	
Déplacer	le feu, marqué FI (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373054, CA473229	de 45°55'42.0"N 081°36'07.6"W à 45°55'42.4"N 081°36'07.5"W	<i>(D2022021) LF(987) MPO(6604880-01)</i>
2273 - South Baymouth Harbour and Approaches - Nouvelle édition - 28-AOÛT-2015 - WGS84			
05-AOÛT-2022		LNM/D. 22-JUIL-2016	
Remplacer	la profondeur de 1.6 mètre par une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573461	45°33'09.0"N 082°01'07.9"W	<i>MPO(6604886-01)</i>
2283 - Meaford - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2012 - WGS84			
05-AOÛT-2022		LNM/D. 01-JANV-2016	
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	44°36'41.7"N 080°35'26.8"W	<i>MPO(6604885-01)</i>
2283 - Owen Sound Harbour - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2012 - WGS84			
05-AOÛT-2022		LNM/D. 01-JANV-2016	
Rayer	la profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573368	44°35'49.2"N 080°55'42.4"W	<i>MPO(6604885-02)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573368	44°35'48.3"N 080°55'42.1"W	<i>MPO(6604885-03)</i>

2293 - Byng Inlet and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 30-MARS-2001 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNLM/D. 03-SEPT-2021

Rayer Rep (2021) vis-à-vis obstruction (Voir la Carte n° 1, K41)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573231

45°43'52.0"N 080°44'10.0"W

MPO(6604888-01)

Rayer la profondeur de 10 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573231

45°45'17.4"N 080°40'16.3"W

MPO(6604888-02)

Porter une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA573231

45°45'18.0"N 080°40'14.6"W

MPO(6604888-03)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNLM/D. 17-JUIN-2022

Porter une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009

44°19'46.8"N 063°21'15.0"W

MPO(6310190-01)

4003 - Cape Breton to / à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNLM/D. 03-JUIN-2022

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 1763 brasses (Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140

42°23'27.3"N 061°16'44.3"W

MPO(6310188-01)

Porter une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009

44°19'46.8"N 063°21'15.0"W

MPO(6310190-01)

4012 - Yarmouth to / à Halifax - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNLM/D. 06-MAI-2022

Porter une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009

44°19'46.8"N 063°21'15.0"W

MPO(6310190-01)

4013 - Halifax to / à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNLM/D. 22-JUIL-2022

Porter une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009

44°19'46.8"N 063°21'15.0"W

MPO(6310190-01)

4015 - Sydney to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 29-JUIL-2022

Porter	une profondeur de 11 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'30.4"N 056°04'17.5"W	MPO(6310186-01)
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'14.0"N 056°03'58.5"W	MPO(6310186-02)
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'06.0"N 056°03'19.1"W	MPO(6310186-03)
Rayer	la profondeur de 21 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	46°51'49.0"N 056°03'19.0"W	MPO(6310186-04)
Porter	une profondeur de 6 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°51'57.2"N 056°03'04.5"W	MPO(6310186-05)

4016 - Saint-Pierre to / à St. John's - Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 29-JUIL-2022

Porter	une profondeur de 11 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'30.4"N 056°04'17.5"W	MPO(6310186-01)
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'14.0"N 056°04'00.0"W	MPO(6310186-02)
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'06.0"N 056°03'19.1"W	MPO(6310186-03)
Rayer	la profondeur de 21 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	46°51'49.0"N 056°03'28.0"W	MPO(6310186-04)
Porter	une profondeur de 6 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°51'57.2"N 056°03'04.5"W	MPO(6310186-05)

4020 - Strait of Belle Isle / Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 09-JUIL-2021

Rayer	le signal de brume Fog Sig 60s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, R1, R20) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360	52°10'03.1"N 055°38'24.1"W	(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)
-------	---	----------------------------	------------------------------------

4021 - Pointe Amour à / to Cape Whittle et / and Cape George - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

26-AOÛT-2022

LNMD. 29-AVR-2022

Rayer la profondeur de 7 brasses 3 pieds 50°28'21.4"N 059°30'04.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138

MPO(6310192-01)

Rayer la profondeur de 15 brasses 50°27'15.7"N 059°29'30.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138

MPO(6310192-02)

Porter une profondeur de 6 brasses 5 pieds 50°27'31.8"N 059°29'37.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138

MPO(6310192-03)

Porter une profondeur de 3 brasses 1 pied 50°28'14.5"N 059°30'05.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276138

MPO(6310192-04)

4025 - Cap Whittle à/to Havre-Saint-Pierre et/and Île d'Anticosti - Nouvelle édition - 28-MARS-2014 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 30-JUIL-2021

Rayer la profondeur de 3 mètres 4 décimètres 50°14'44.8"N 063°40'22.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-09)

Porter une profondeur de 2 mètres 3 décimètres 50°14'47.0"N 063°40'23.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-10)

Rayer la profondeur de 5 mètres 4 décimètres 50°13'35.0"N 063°33'29.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-11)

Porter une profondeur de 5 mètres 1 décimètre 50°13'35.1"N 063°33'29.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-12)

Rayer la profondeur de 3 mètres 7 décimètres 50°12'09.0"N 063°26'07.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-13)

Porter une profondeur de 3 mètres 2 décimètres 50°12'09.0"N 063°26'07.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044

MPO(6410643-14)

4026 - Havre Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 23-MAI-2014 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 30-JUIL-2021

Rayer	la profondeur de 6 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°16'37.0"N 063°58'12.9"W	<i>MPO(6410643-01)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°16'38.5"N 063°58'18.2"W	<i>MPO(6410643-02)</i>
Rayer	la profondeur de 6 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°15'22.5"N 063°46'03.6"W	<i>MPO(6410643-03)</i>
Porter	une profondeur de 6 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°15'23.1"N 063°46'01.9"W	<i>MPO(6410643-04)</i>
Rayer	la profondeur de 3 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°13'50.4"N 063°49'55.3"W	<i>MPO(6410643-05)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°13'49.9"N 063°49'56.6"W	<i>MPO(6410643-06)</i>
Rayer	la profondeur de 3 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°11'48.7"N 063°46'33.3"W	<i>MPO(6410643-07)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°11'34.0"N 063°46'42.0"W	<i>MPO(6410643-08)</i>
Rayer	la profondeur de 3 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°14'44.8"N 063°40'22.9"W	<i>MPO(6410643-09)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°14'47.0"N 063°40'23.4"W	<i>MPO(6410643-10)</i>
Rayer	la profondeur de 5 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°13'35.0"N 063°33'29.1"W	<i>MPO(6410643-11)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044	50°13'35.1"N 063°33'29.3"W	<i>MPO(6410643-12)</i>

Rayer la profondeur de 3 mètres 7 décimètres 50°12'09.0"N 063°26'07.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044
MPO(6410643-13)

Porter une profondeur de 3 mètres 2 décimètres 50°12'09.0"N 063°26'07.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044
MPO(6410643-14)

4047 - St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre to / au Whale Bank / Banc de la Baleine - Nouvelle édition - 09-OCT-1998 - NAD 1983
12-AOÛT-2022 LNM/D. 29-JUIL-2022

Porter une profondeur de 20.4 mètres 46°53'30.4"N 056°04'17.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164
MPO(6310186-01)

Rayer la profondeur de 37 mètres 46°53'14.0"N 056°03'52.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164
MPO(6310186-02)

Porter une profondeur de 27.4 mètres 46°53'06.0"N 056°03'19.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164
MPO(6310186-03)

Porter une profondeur de 12.2 mètres 46°51'57.2"N 056°03'04.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164
MPO(6310186-05)

4201 - Halifax Harbour: Bedford Basin - Nouvelle édition - 25-AOÛT-2017 - NAD 1983
26-AOÛT-2022 LNM/D. 31-DÉC-2021

Porter une profondeur de 19.1 mètres 44°40'34.0"N 063°36'20.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003
MPO(6310191-01)

Rayer la profondeur de 20.1 mètres 44°40'34.0"N 063°36'24.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003
MPO(6310191-02)

Porter une profondeur de 19.8 mètres 44°40'33.8"N 063°36'24.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003
MPO(6310191-03)

Rayer la profondeur de 19.8 mètres 44°40'32.8"N 063°36'26.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003
MPO(6310191-04)

4202 - Halifax Harbour: Point Pleasant to / à Bedford Basin - Nouvelle édition - 26-FÉVR-2016 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNLM/D. 03-JUIN-2022
Porter	une profondeur de 19.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003	44°40'34.0"N 063°36'20.9"W <i>MPO(6310191-01)</i>
Rayer	la profondeur de 20.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003	44°40'34.0"N 063°36'24.9"W <i>MPO(6310191-02)</i>
Porter	une profondeur de 19.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003	44°40'33.8"N 063°36'24.7"W <i>MPO(6310191-03)</i>
Rayer	la profondeur de 19.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003	44°40'32.8"N 063°36'26.1"W <i>MPO(6310191-04)</i>
4210 - Cape Sable to / à Pubnico Harbour - Carte nouvelle - 05-AVR-1991 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNLM/D. 13-AOÛT-2021
Porter	une roche qui couvre et découvre et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K11, I3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376014, CA476043	43°31'12.9"N 065°45'16.8"W <i>MPO(6310227-01)</i>
4230 - Little Hope Island to / à Cape St Marys - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNLM/D. 06-MAI-2022
Porter	une roche qui couvre et découvre et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K11, I3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376014, CA476043	43°31'12.9"N 065°45'16.8"W <i>MPO(6310227-01)</i>
4237 - Approaches to / Approches de Halifax Harbour - Nouvelle édition - 28-MAI-2021 - WGS84		
12-AOÛT-2022		LNLM/D. 15-JUIL-2022
Porter	une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009	44°19'46.8"N 063°21'15.0"W <i>MPO(6310190-01)</i>
4242 - Cape Sable Island to / aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNLM/D. 24-DÉC-2021
Porter	une roche qui couvre et découvre et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K11, I3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376014, CA476043	43°31'12.9"N 065°45'16.8"W <i>MPO(6310227-01)</i>
4320 - Egg Island to / à West Ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983		
12-AOÛT-2022		LNLM/D. 25-FÉVR-2022
Porter	une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) (Voir la Carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009	44°19'46.8"N 063°21'15.0"W <i>MPO(6310190-01)</i>

26-AOÛT-2022 LNM/D. 12-AOÛT-2022
Rayer la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse 44°28'03.7"N 063°50'11.4"W
rouge FIR, marquée AT50
(Voir la Carte n° 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476195
(F2022010) LF(491) MPO(6310222-01)

4386 - St. Margaret's Bay - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983

26-AOÛT-2022 LNM/D. 27-MAI-2022
Rayer la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse 44°28'03.3"N 063°50'10.7"W
rouge FIR, marquée AT50
(Voir la Carte n° 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476195
(F2022010) LF(491) MPO(6310222-01)

4403 - East Point to / à Cape Bear - Nouvelle édition - 04-AVR-2003 - NAD 1983

26-AOÛT-2022 LNM/D. 12-NOV-2021
Déplacer la bouée espar cardinale Est noire, jaune et noir, marquée NJA de 46°11'08.1"N 062°23'17.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3) à 46°11'09.2"N 062°23'08.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248, CA476490
(G2022062) MPO(6310202-01)

4456 - Baie Piashti à/to Petite Île au Marteau - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2013 - NAD 1983

12-AOÛT-2022 LNM/D. 27-DÉC-2019

Rayer	la profondeur de 0 mètre 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'18.9"N 063°32'40.1"W MPO(6410643-15)
Porter	une profondeur de 0 mètre 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'18.6"N 063°32'40.1"W MPO(6410643-16)
Rayer	la profondeur de 13 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°13'14.8"N 063°30'11.8"W MPO(6410643-17)
Porter	une profondeur de 13 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°13'14.3"N 063°30'16.5"W MPO(6410643-18)
Rayer	la profondeur de 1 mètre 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°15'07.1"N 063°32'42.7"W MPO(6410643-19)
Porter	une profondeur de 1 mètre 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°15'06.6"N 063°32'43.4"W MPO(6410643-20)
Porter	une profondeur de 5 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10)	50°11'59.2"N 063°26'33.3"W MPO(6410643-21)
Rayer	la profondeur de 1 mètre 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'28.6"N 063°29'26.4"W MPO(6410643-22)

Porter	une profondeur de 0 mètre 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'28.4"N 063°29'26.0"W MPO(6410643-23)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'03.1"N 063°29'02.0"W MPO(6410643-24)
Porter	une profondeur de 5 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10)	50°12'02.8"N 063°29'01.9"W MPO(6410643-25)

4466 - Hillsborough Bay - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983
05-AOÛT-2022

LNMD. 01-JUIL-2022

Rayer	la bouée charpente de bâbord verte, marquée CH13 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476179	46°11'29.2"N 063°13'12.7"W (G2022039) MPO(6310124-01)
Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée CH13 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476179	46°11'29.2"N 063°13'12.7"W LF(1005.13) MPO(6310124-02)
Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée CH16 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476179	46°11'19.2"N 063°13'37.7"W (G2022040) MPO(6310125-01)
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée CH16 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476179	46°11'19.2"N 063°13'37.7"W LF(1005.16) MPO(6310125-02)

4486 - Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Nouvelle édition - 19-FÉVR-1999 - NAD 1983
05-AOÛT-2022

LNMD. 11-FÉVR-2022

Modifier	FI R 15ft pour lire LFI vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275	47°53'14.7"N 064°30'14.8"W (G2022047) LF(1262.8) MPO(6310143-01)
----------	--	---

4625 - Burin Peninsula to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 24-JANV-2003 - NAD 1983
12-AOÛT-2022

LNMD. 29-JUIL-2022

Porter	une profondeur de 11 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'30.4"N 056°04'17.5"W MPO(6310186-01)
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'14.0"N 056°03'58.5"W MPO(6310186-02)
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'06.0"N 056°03'19.1"W MPO(6310186-03)

Porter	une profondeur de 6 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°51'57.2"N 056°03'04.5"W <i>MPO(6310186-05)</i>
Rayer	la profondeur de 10 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'34.0"N 056°04'18.0"W <i>MPO(6310186-06)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'29.3"N 056°04'22.0"W <i>MPO(6310186-07)</i>
Remplacer	la profondeur de 8 brasses, 3 pieds par une profondeur de 5 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'25.0"N 056°04'48.2"W <i>MPO(6310186-08)</i>
Porter	une profondeur de 7 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'30.2"N 056°05'07.5"W <i>MPO(6310186-09)</i>
Remplacer	la profondeur de 12 brasses par une profondeur de 10 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'21.7"N 056°06'02.0"W <i>MPO(6310186-10)</i>
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'33.5"N 056°06'08.0"W <i>MPO(6310186-11)</i>
Porter	une profondeur de 14 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'35.0"N 056°06'07.8"W <i>MPO(6310186-12)</i>
Rayer	la profondeur de 17 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'57.5"N 056°05'38.0"W <i>MPO(6310186-13)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'53.4"N 056°05'34.2"W <i>MPO(6310186-14)</i>
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°53'35.9"N 056°03'50.1"W <i>MPO(6310186-15)</i>
Porter	une profondeur de 14 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°53'06.8"N 056°03'56.6"W <i>MPO(6310186-16)</i>

Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'57.5"N 056°03'43.7"W	MPO(6310186-17)
4626 - Saint-Pierre and / et Miquelon (France) - Nouvelle édition - 24-JANV-2003 - NAD 1983			
12-AOÛT-2022			LN/D. 29-JUIL-2022
Porter	une profondeur de 11 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'30.4"N 056°04'17.5"W	MPO(6310186-01)
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'13.0"N 056°03'56.3"W	MPO(6310186-02)
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°53'06.0"N 056°03'19.1"W	MPO(6310186-03)
Porter	une profondeur de 6 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376164	46°51'57.2"N 056°03'04.5"W	MPO(6310186-05)
Rayer	la profondeur de 10 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'32.5"N 056°04'16.0"W	MPO(6310186-06)
Porter	une profondeur de 8 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'29.3"N 056°04'22.0"W	MPO(6310186-07)
Remplacer	la profondeur de 8 brasses, 3 pieds par une profondeur de 5 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'25.0"N 056°04'48.2"W	MPO(6310186-08)
Porter	une profondeur de 7 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'30.2"N 056°05'07.5"W	MPO(6310186-09)
Remplacer	la profondeur de 12 brasses par une profondeur de 10 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'21.7"N 056°06'02.0"W	MPO(6310186-10)
Rayer	la profondeur de 20 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'32.0"N 056°06'08.0"W	MPO(6310186-11)

Porter	une profondeur de 14 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'35.0"N 056°06'07.8"W <i>MPO(6310186-12)</i>
Rayer	la profondeur de 17 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'56.0"N 056°05'37.0"W <i>MPO(6310186-13)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'53.4"N 056°05'34.2"W <i>MPO(6310186-14)</i>
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°53'35.9"N 056°03'50.1"W <i>MPO(6310186-15)</i>
Porter	une profondeur de 14 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°53'06.8"N 056°03'56.6"W <i>MPO(6310186-16)</i>
Porter	une profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°52'57.5"N 056°03'43.7"W <i>MPO(6310186-17)</i>
4652 - Corner Brook - Nouvelle édition - 29-MAI-2015 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNMD. 08-NOV-2019
Porter	une bouée espar cardinale Est lumineuse noire, jaune et noir Q(3) 10s, marquée XCB (Voir la Carte n° 1, Q130.3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576592	48°57'30.7"N 057°57'02.6"W <i>(N2022124) LF(194.8) MPO(6310194-01)</i>
4665 - St. Margaret Bay and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 04-JUIL-2003 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNMD. 31-DÉC-2010
Porter	un feu FI G (Voir la Carte n° 1, P1)	51°01'26.7"N 057°01'31.0"W <i>(N2022097) LF(217.12) MPO(6310161-01)</i>
4669 - Red Bay - Nouvelle édition - 06-DÉC-2002 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LNMD. 01-SEPT-2017
Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NR7 (Voir la Carte n° 1, Qg)	51°43'49.0"N 056°25'57.4"W <i>(N2022128) LF(229.65) MPO(6310199-01)</i>
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée NR8 (Voir la Carte n° 1, Qf)	51°44'03.8"N 056°25'55.2"W <i>(N2022129) LF(229.7) MPO(6310201-01)</i>

4701 - Ship Harbour Head to / aux Camp Islands - Nouvelle édition - 13-DÉC-2002 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 03-DÉC-2021

Modifier FI 6s 129ft 6M pour lire FI 4s129ft4M vis-à-vis le feu 52°33'51.8"N 055°42'09.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
(N2022099) LF(270.1) MPO(6310163-01)

Rayer le signal de brume Fog Sig 60 s vis-à-vis le feu 52°10'02.1"N 055°38'26.6"W
(Voir la Carte n° 1, R1, R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360
(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)

4701 - St Francis Harbor - Nouvelle édition - 13-DÉC-2002 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 03-DÉC-2021

Modifier FI 6s 129ft 6M pour lire FI 4s129ft4M vis-à-vis le feu 52°33'51.2"N 055°42'10.1"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
(N2022099) LF(270.1) MPO(6310163-01)

4702 - Corbett Island to / à Ship Harbour Head - Nouvelle édition - 28-MAI-2004 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 26-MARS-2021

Modifier FI 3s28m6M pour lire FI 4s28m4M vis-à-vis le feu 53°00'37.6"N 055°45'36.7"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA476630
(N2022119) LF(280) MPO(6310180-01)

4703 - White Point to / à Corbet Island - Nouvelle édition - 04-AVR-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 15-JANV-2016

Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'42.6"N 055°44'32.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

4730 - Nain to / à Domino Point - Nouvelle édition - 31-MAI-2002 - Inconnu

19-AOÛT-2022

LNMD. 09-OCT-2020

Modifier FI 6s106ft pour lire FI 4s103ft7M vis-à-vis le feu 54°27'29.1"N 056°52'49.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376363
(N2022107) LF(286) MPO(6310168-01)

Modifier FI 6s238ft pour lire FI 4s238ft vis-à-vis le feu 53°47'18.8"N 056°28'38.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022115) LF(284) MPO(6310176-01)

Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°28'15.5"N 055°45'01.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

4731 - Forteau Bay to / à Domino Run - Nouvelle édition - 13-JUIN-2003 - Inconnu

05-AOÛT-2022

LNMD. 09-JUIL-2021

Rayer le signal de brume Fog Sig 60 s vis-à-vis le feu 52°10'01.7"N 055°38'34.5"W
(Voir la Carte n° 1, R1, R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360
(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)

19-AOÛT-2022 LNM/D. 05-AOÛT-2022
 Modifier FI R 3s67ft pour lire FI R 4s67ft vis-à-vis le feu 52°30'46.3"N 055°45'57.6"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113
 (N2022100) LF(270.5) MPO(6310164-01)

Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'40.0"N 055°44'50.1"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
 (N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

Modifier FI 3s 95ft pour lire FI 4s92ft vis-à-vis le feu 53°00'36.3"N 055°45'50.2"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA476630
 (N2022119) LF(280) MPO(6310180-01)

4732 - Approaches to / Approches à Hamilton Inlet - Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022 LNM/D. 25-JUIN-2021
 Modifier FI 6s106ft pour lire FI 4s103ft7M vis-à-vis le feu 54°27'24.0"N 056°53'02.2"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376363
 (N2022107) LF(286) MPO(6310168-01)

Modifier FI 6s238ft pour lire FI 4s238ft vis-à-vis le feu 53°47'08.8"N 056°28'40.3"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
 (N2022115) LF(284) MPO(6310176-01)

Modifier FI 6sec127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'42.4"N 055°44'33.8"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
 (N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

4744 - Approaches to / approches à Spotted Island Harbour - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983

19-AOÛT-2022 LNM/D. 15-JANV-2016
 Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'42.5"N 055°44'32.5"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
 (N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

4745 - White Point to / à Sandy Island - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022 LNM/D. 15-JANV-2016
 Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'42.8"N 055°44'30.6"W
 (Voir la Carte n° 1, P16)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
 (N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

4820 - Cape Freels to / à Exploits Islands - Carte nouvelle - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

12-AOÛT-2022 LNM/D. 11-FÉVR-2022
 Porter une bouée charpente cardinale Nord noir et jaune Q, marquée DDR 49°46'53.8"N 054°06'35.0"W
 (Voir la Carte n° 1, Q130.3)
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476719
 (N2022085) LF(383.3) MPO(6310136-01)

4861 - Fogo Island Northern Portion - Carte nouvelle - 26-AVR-2019 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 08-JUIL-2022

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte Q G, marquée DJ1/3 49°44'06.8"N 054°10'19.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476719, CA576722
(N2022082) LF(383.78) MPO(6310131-01)

Porter une bouée charpente cardinale Nord noir et jaune Q, marquée DDR 49°46'53.8"N 054°06'35.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476719
(N2022085) LF(383.3) MPO(6310136-01)

4861 - Joe Batt's Arm - Carte nouvelle - 26-AVR-2019 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 08-JUIL-2022

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte Q G, marquée DJ1/3 49°44'06.8"N 054°10'19.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476719, CA576722
(N2022082) LF(383.78) MPO(6310131-01)

4863 - Bacalhao Island to / à Black Island - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 18-MARS-2022

Porter une bouée espar cardinale Nord lumineuse noir et jaune Q, marquée DDN 49°31'10.3"N 054°58'24.1"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476639
(N2022081) LF(361.095) MPO(6310130-01)

4864 - Black Island to / à Little Denier Island - Carte nouvelle - 25-AOÛT-2006 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 17-NOV-2017

Porter une bouée espar cardinale Nord lumineuse noir et jaune Q, marquée DDN 49°31'10.3"N 054°58'24.1"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476639
(N2022081) LF(361.095) MPO(6310130-01)

4885 - Port Harmon - Nouvelle édition - 08-MARS-2002 - NAD 1983

26-AOÛT-2022

LNMD. 08-AVR-2022

Modifier FI G pour lire Q G vis-à-vis une bouée espar de bâbord lumineuse 48°30'49.0"N 058°32'13.0"W
verte, marquée XS5
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576826
(N2022125) LF(180.52) MPO(6310195-01)

4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 03-JUIN-2022

Modifier FIR pour lire LFI vis-à-vis le feu 47°53'11.9"N 064°30'14.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275
(G2022047) LF(1262.8) MPO(6310143-01)

Modifier Iso R pour lire FI R vis-à-vis le feu 47°52'43.7"N 064°30'26.1"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275
(G2022048) LF(1262.9) MPO(6310144-01)

Modifier	IsoR pour lire FI R vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°53'40.1"N 064°34'37.5"W (G2022049) LF(1274.2) MPO(6310147-01)
4921 - Quai / Wharf Chandler - Nouvelle édition - 02-DÉC-2016 - NAD 1983		
26-AOÛT-2022		LN/D. 29-OCT-2021
Rayer	la profondeur de 1 mètre 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'34.5"N 064°39'23.3"W MPO(6410572-01)
Porter	une profondeur de 0 mètre 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'34.8"N 064°39'23.3"W MPO(6410572-02)
Porter	une profondeur de 1 mètre 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'42.2"N 064°39'33.5"W MPO(6410572-03)
Porter	une profondeur de 4 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'40.1"N 064°39'15.0"W MPO(6410572-04)
Porter	une profondeur de 5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'40.5"N 064°39'13.8"W MPO(6410572-05)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'40.3"N 064°39'12.1"W MPO(6410572-06)
Porter	une profondeur de 5 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'40.5"N 064°39'12.2"W MPO(6410572-07)
Rayer	la profondeur de 8 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'29.0"N 064°39'29.1"W MPO(6410572-08)
Porter	une profondeur de 7 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'28.9"N 064°39'29.3"W MPO(6410572-09)
Rayer	la profondeur de 0 mètre 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'43.7"N 064°39'31.6"W MPO(6410572-10)
Porter	une profondeur de 0 mètre 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071	48°20'43.6"N 064°39'31.7"W MPO(6410572-11)

Rayer la profondeur de 0 mètre 6 décimètres 48°20'43.4"N 064°39'37.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071
MPO(6410572-12)

Porter une profondeur de 0 mètre 3 décimètres 48°20'43.2"N 064°39'37.1"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579071
MPO(6410572-13)

4935 - Murray Harbour to/à Boughton Bay - Carte nouvelle - 18-JANV-2019 - NAD 1983

26-AOÛT-2022

LNMD. 17-DÉC-2021

Déplacer la bouée espar cardinale Est noire, jaune et noir, marquée NJA de 46°11'08.1"N 062°23'17.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q130.3) à 46°11'09.2"N 062°23'08.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248, CA476490
(G2022062) MPO(6310202-01)

Déplacer la bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée NH3 de 46°09'31.1"N 062°29'34.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 46°09'30.2"N 062°29'41.4"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376248, CA476490
(G2022063) LF(953.5) MPO(6310203-01)

Déplacer la bouée espar de bâbord lumineuse verte Q G, marquée NH9 de 46°09'45.3"N 062°31'00.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 46°09'45.7"N 062°31'10.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476490
(G2022064) LF(953.7) MPO(6310204-01)

5030 - Green Bay to / à Double Island - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 03-DÉC-2021

Rayer le signal de brume FogSig vis-à-vis le feu 52°10'00.8"N 055°38'27.8"W
(Voir la Carte n° 1, R1, R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360
(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)

5030 - Niger Sound - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 03-DÉC-2021

Rayer le signal de brume FogSig vis-à-vis le feu 52°10'00.4"N 055°38'28.5"W
(Voir la Carte n° 1, R1, R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360
(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)

5032 - Approaches to / Approches à White Bear Arm - Carte nouvelle - 31-JANV-2003 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 18-FÉVR-2022

Porter un feu FI R 52°46'25.6"N 056°07'16.5"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476634, CA576847
(N2022096) LF(279.66) MPO(6310160-01)

5033 - Hawke Bay and / et Squasho Run - Carte nouvelle - 09-MAI-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 07-NOV-2014

Modifier FI 3s28m6M pour lire FI 4s28m4M vis-à-vis le feu 53°00'37.6"N 055°45'36.8"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA476630
(N2022119) LF(280) MPO(6310180-01)

5042 - Cut Throat Island to / à Quaker Hat - Nouvelle édition - 27-JUIN-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 25-AOÛT-2006

Modifier FI6s32m pour lire FI 4s31m7M vis-à-vis le feu 54°27'22.5"N 056°52'51.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376363
(N2022107) LF(286) MPO(6310168-01)

5133 - Domino Point to / à Cape North - Nouvelle édition - 27-JUIN-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 15-JANV-2016

Modifier FI 6s238ft pour lire FI 4s238ft vis-à-vis le feu 53°47'10.8"N 056°28'39.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022115) LF(284) MPO(6310176-01)

Modifier FI 6s127ft pour lire FI 4s127ft vis-à-vis le feu 53°27'44.0"N 055°44'31.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

5134 - Approaches to / Approches à Cartwright: Black Island to / à Tumbledown Dick Island - Nouvelle édition - 13-SEPT-2002 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 30-OCT-2020

Modifier FI 3s106ft pour lire FI 4s106ft vis-à-vis le feu 53°51'31.1"N 056°59'25.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376355
(N2022114) LF(285) MPO(6310175-01)

Modifier FI 6s238ft pour lire FI 4s238ft vis-à-vis le feu 53°47'11.1"N 056°28'37.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022115) LF(284) MPO(6310176-01)

5135 - Approaches to / Approches À Hamilton Inlet - Nouvelle édition - 12-JUIL-2002 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 20-NOV-2020

Modifier FI6s106ft pour lire FI 4s103ft7M vis-à-vis le feu 54°27'22.2"N 056°52'51.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376363
(N2022107) LF(286) MPO(6310168-01)

5138 - Cartwright Harbour - Nouvelle édition - 17-AVR-1998 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 18-MARS-2022

Porter un feu FI G 53°42'07.4"N 057°01'40.7"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576498
(N2022095) LF(284.51) MPO(6310159-01)

Modifier FI R pour lire FI Y vis-à-vis le feu 53°42'11.0"N 057°01'16.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576498
(N2022098) LF(284.72) MPO(6310162-01)

5163 - Cul de Sac - Carte nouvelle - 30-MARS-2018 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 21-MAI-2021

Modifier FI 6s pour lire FI vis-à-vis le feu 54°04'12.2"N 058°33'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735
(N2022105) LF(293) MPO(6310166-01)

5163 - Rigolet - Carte nouvelle - 30-MARS-2018 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 21-MAI-2021

Modifier FI R pour lire FI Y vis-à-vis le feu 54°10'53.0"N 058°25'34.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735, CA576737
(N2022110) LF(290.5) MPO(6310171-01)

Modifier FI 6s pour lire FI vis-à-vis le feu 54°10'39.6"N 058°25'35.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735, CA576737
(N2022111) LF(291) MPO(6310172-01)

5163 - Ticolorak Head to/à Green Island - Carte nouvelle - 30-MARS-2018 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 21-MAI-2021

Modifier FI 6s pour lire FI vis-à-vis le feu 53°55'37.3"N 058°59'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735
(N2022104) LF(296) MPO(6310165-01)

Modifier FI 6s pour lire FI vis-à-vis le feu 54°04'12.2"N 058°33'36.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735
(N2022105) LF(293) MPO(6310166-01)

Modifier FI R pour lire FI Y vis-à-vis le feu 54°10'53.0"N 058°25'34.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735, CA576737
(N2022110) LF(290.5) MPO(6310171-01)

Modifier FI 6s pour lire FI vis-à-vis le feu 54°10'39.6"N 058°25'35.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476735, CA576737
(N2022111) LF(291) MPO(6310172-01)

5179 - Alexis Bay - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 22-OCT-2021

Modifier FI 6s 129ft 6M pour lire FI 4s129ft4M vis-à-vis le feu 52°33'51.3"N 055°42'09.8"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
(N2022099) LF(270.1) MPO(6310163-01)

5179 - Alexis River - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

05-AOÛT-2022

LNMD. 22-OCT-2021

Porter un feu FI G 52°32'15.4"N 056°16'46.3"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
(N2022094) LF(276.1) MPO(6310158-01)

8007 - Halifax to / à Sable Island / Île de Sable, Including / y compris Emerald Bank / Banc d'Émeraude and / et Sable Island Bank / Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

12-AOÛT-2022

LNMD. 24-DÉC-2021

Porter une obstruction de profondeur inconnue PA et la légende Rep (2022) 44°19'46.8"N 063°21'15.0"W
(Voir la Carte n° 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276801, CA476009
MPO(6310190-01)

8048 - Cape Harrison to / à St. Michael Bay - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

19-AOÛT-2022

LNMD. 25-JUIN-2021

Modifier FI R 3s20m pour lire FI R 4s20m vis-à-vis le feu 52°30'42.1"N 055°45'50.4"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113
(N2022100) LF(270.5) MPO(6310164-01)

Modifier FI 6s32m pour lire FI 4s31m7M vis-à-vis le feu 54°27'21.4"N 056°53'02.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376363
(N2022107) LF(286) MPO(6310168-01)

Modifier FI 6s72m pour lire FI 4s72m vis-à-vis le feu 53°47'05.4"N 056°28'50.9"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022115) LF(284) MPO(6310176-01)

Modifier FI 6s39m pour lire FI 4s39m vis-à-vis le feu 53°27'40.7"N 055°44'30.8"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA376596
(N2022116) LF(281) MPO(6310177-01)

Modifier FI 3s 29m pour lire FI 4s28m vis-à-vis le feu 53°00'38.7"N 055°45'33.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113, CA476630
(N2022119) LF(280) MPO(6310180-01)

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 52°41'38.8"N 051°33'35.3"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 830 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113
MPO(6310189-01)

8049 - St. Michael Bay to/aux Gray Islands - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - Inconnu

05-AOÛT-2022

LNMD. 29-AVR-2022

Rayer le signal de brume Fog Sig 88 vis-à-vis le feu 52°10'01.7"N 055°38'34.5"W
(Voir la Carte n° 1, R1, R20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476360
(N2022122) LF(279) MPO(6310182-01)

19-AOÛT-2022

LNMD. 05-AOÛT-2022

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 52°41'38.8"N 051°33'35.3"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 830 mètres
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113
MPO(6310189-01)

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

Aucune correction pour cette partie.

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL108	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
Côte du Pacifique (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
PAC200	General Information, Pacific Coast
PAC201	Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia
PAC202	Discovery Passage to Queen Charlotte Strait and West Coast of Vancouver Island
PAC205	Inner Passage – Queen Charlotte Sound to Chatham Sound
PAC206	Hecate Strait, Dixon Entrance, Portland Inlet and Adjacent Waters and Haida Gwaii

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ---- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ---- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ---- Signaux de brume
-----	-----	---	----------------------------	---	-------------------------	--	---------------------------------------

CÔTE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CÔTE SUD-OUEST (LF 121 – 172)

132.51 H0279.5	Conne River, feu du quai	47 51 44.2 055 46 20.2	FI R	5s	3.2	5	Tour tubulaire. 2.6	Lum. 1 s; obs. 4 s. En opération 24 h. À longueur d'année.	Carte:4644 Éd. 08/22 (N22-134)
159.5 H0230	Margaree Point, feu	Margaree. 47 34 13.0 059 04 01.4	FI W	4s	6.4	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. À longueur d'année.	Carte:4641 Éd. 08/22 (N22-136)
160.1	Motherlake Bay, Ouest – Bouée lumineuse QK2	À l'W. de Port aux Basques. 47 33 42.9 059 08 36.9	FI R	4s	Espar rouge, marquée "QK2".	Saisonnier.	Carte:4641 Éd. 08/22 (N22-086)
160.2	Channel Gut Five Foot Rock – Bouée lumineuse QG1	47 33 51.6 059 08 15.0	FI G	4s	Espar verte, marquée "QG1".	Saisonnier.	Carte:4641 Éd. 08/22 (N22-087)
160.3	4 Foot Shoal – Bouée lumineuse QK4	Motherlake Bay. 47 33 50.0 059 08 36.8	FI R	4s	Espar rouge, marquée "QK4".	Saisonnier.	Carte:4641 Éd. 08/22 (N22-088)

CÔTE OUEST (LF 173 – 208.2)

180.52	Port Harmon – Bouée lumineuse intérieure XS5	48 30 49.0 058 32 13.0	Q G	1s	Espar verte, marquée "XS5".	À longueur d'année.	Carte:4885 Éd. 08/22 (N22-125)
194.8	Comer Brook – Bouée lumineuse cardinal Est XCB	48 57 30.7 057 57 02.6	Q(3) W	10s	Espar noir, jaune et noir, marquée "XCB".	En opération 24 h. À longueur d'année.	Carte:4652 Éd. 08/22 (N22-124)

DÉTROIT DE BELLE ISLE (LF 211 – 234)

217.12	Shoal Cove, feu du brise-lames Ouest	51 01 26.8 057 01 33.7	FI G	4s	2	Tour tubulaire.	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier.	Carte:4665 Éd. 08/22 (N22-097)
--------	---	---	------	----	-------	---	------------------------	--	--

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
229.65	Penney Island – Bouée lumineuse NR7	51 43 49.0 056 25 57.4	Fl G 4s	Verte, marquée "NR7".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4669 Éd. 08/22 (N22-128)
229.7	The Basin – Bouée lumineuse NR8	51 44 03.8 056 25 55.2	Fl R 4s	Rouge, marquée "NR8".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4669 Éd. 08/22 (N22-129)
CÔTE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (LF 269.99 – 325.23)							
270.1 H0086.8	Cape St. Francis, feu	À l'E. de Granby Island. 52 33 51.0 055 42 13.8	Fl W 4s	39.4	4	Tour à claire-voie rectangulaire, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 2.9	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5179 Éd. 08/22 (N22-099)
270.5 H0087	Bobbs Island, feu	Alexis Bay. 52 30 47.0 055 45 54.0	Fl R 4s	19.8	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5179 Éd. 08/22 (N22-100)
276.1	Port Hope Simpson, feu du quai	52 32 14.6 056 16 47.1	Fl G 4s	2	Tour tubulaire.	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5031 Éd. 08/22 (N22-094)
276.81 H0089.7	Cape St. Lewis, feu	À l'entrée de St. Lewis Sound. 52 22 04.8 055 37 48.0	Fl W 4s	40.7	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.7	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5031 Éd. 08/22 (N22-101)
276.85 H0091	Killick Island, feu	Entrée de Battle Harbour. 52 16 40.0 055 35 33.0	Fl G 4s	6.3	2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire vert et blanc. 4.5	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5031 Éd. 08/22 (N22-121)
279 H0094	Camp Islands – Station de phare	Détroit de Belle Isle, côté du Labrador. 52 10 00.7 055 38 24.8	Fl W 5s	41.3	15	Tour octogonale blanche avec partie supérieure rouge. 9.9	Lum. 0.2 s; obs. 4.8 s. Saisonnier. Cornet – Son 4 s; sil. 56 s; Le cornet est orienté à 103°.
							Carte:5030 Éd. 08/22 (N22-122)
279.3 H0086.7	Twin Islands, feu	Au N. de Ship Harbour Head. 52 40 18.0 055 44 50.0	Fl W 4s	30.8	4	Mât, marque de jour cylindrique rouge et blanc. 3.0	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4701 Éd. 08/22 (N22-117)
279.66	Charlottetown, feu du brise-lames	52 46 25.6 056 07 16.5	Fl R 4s	2	Tour tubulaire.	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5032 Éd. 08/22 (N22-096)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ---- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ---- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ---- Signaux de brume
280	Red Island, feu	Côté SW. de l'île. 53 00 37.6 055 45 36.7	Fl W 4s	28.0	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5033 Éd. 08/22 (N22-119)
281 H0084	Domino Point, feu Racon -- (Y) Bandes X & S	Au centre de l'île. 53 27 42.4 055 44 31.0	Fl W 4s	38.7	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:4745 Éd. 08/22 (N22-116)
284 H0080	Cape North, feu	Côté NE. de la pointe. 53 47 10.4 056 28 35.3	Fl W 4s	72.5	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5133 Éd. 08/22 (N22-115)
284.35 H0079.7	Leading Mark Island, feu	53 45 31.2 057 03 56.4	Fl G 4s	8.9	2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire vert et blanc. 4.5	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5134 Éd. 08/22 (N22-113)
284.51	Cartwright, feu du quai des pêcheurs	53 42 07.3 057 01 41.1	Fl G 4s	3	Tour tubulaire.	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5138 Éd. 08/22 (N22-095)
284.72 H0079.5	Cartwright, feu du quai	53 42 11.0 057 01 16.5	Fl Y 4s	3.4	3	Tour tubulaire. 2.4	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5138 Éd. 08/22 (N22-098)
285 H0078	Packs Harbour, feu	53 51 31.2 056 59 25.4	Fl W 4s	32.3	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5134 Éd. 08/22 (N22-114)
286 H0074.5	Grappling Island, feu Racon --. (G) Bandes X & S	Îles White Bear. 54 27 22.5 056 52 51.5	Fl W 4s	31.5	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.1	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5042 Éd. 08/22 (N22-107)
290.5 H0075.65	Rigolet Cove, feu du quai	54 10 53.0 058 25 34.5	Fl Y 4s	4.8	3	Tour tubulaire. 2.4	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. Carte:5163 Éd. 08/22 (N22-110)
291 H0075.6	Rigolet, feu	Au S. de la pointe Rigolet Point. 54 10 39.6 058 25 35.9	Fl W 4s	12.3	5	Tour à claire-voie carrée. 8.8	Lum. 1 s; obs. 3 s. Visible 180°. Saisonnier. Carte:5163 Éd. 08/22 (N22-111)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
293 H0075.8	Henrietta Island, feu	54 04 12.2 058 33 36.6	Fl W 4s	5.5	2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc, bande horizontale blanche. 4.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Visible 180°. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5163 Éd. 08/22 (N22-105)
296 H0076	Green Island, feu	Extrémité Est du lac Lake Melville. 53 55 37.3 058 59 36.6	Fl W 4s	18.9	2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanc. 4.7	Lum. 1 s; obs. 3 s. En opération 24 h. Saisonnier. Carte:5163 Éd. 08/22 (N22-104)

NOTRE DAME BAY (LF 326 – 395)

361.095	Whale Back Rock – Bouée lumineuse DDN	49 31 10.3 054 58 24.1	Q W 1s	Espar noir et jaune, marquée "DDN".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4864 Éd. 08/22 (N22-081)
383.3	Drovers Rock – Bouée lumineuse DDR	49 46 53.9 054 06 35.0	Q W 1s	Noir et jaune, marquée "DDR".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4861 Éd. 08/22 (N22-085)
383.78	Browns Point – Bouée lumineuse DJ1/3	49 44 06.8 054 10 19.0	Q G 1s	Espar verte, marquée "DJ1/3".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4861 Éd. 08/22 (N22-082)

TRINITY BAY (LF 450.1 – 471.51)

470.52	Old Pelican – Bouée lumineuse intérieure TP	48 05 17.8 053 00 25.9	Fl Y 4s	Espar jaune, marquée "TP".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4850 Éd. 08/22 (N22-133)
--------	---	---------------------------	---------	-------	-------	-------------------------------	--

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST (LF 327 – 684.02)

491	Shag Bay Breakers – Bouée à cloche lumineuse AT50	Extrémité SW. du haut-fond. 44 28 03.3 063 50 10.7	Fl R 4s	Rouge, marquée "AT50".	À longueur d'année. Carte:4386 Éd. 08/22 (F22-010)
565.04	Petpeswick – Bouée lumineuse HH8	Rive Est. 44 42 14.6 063 10 09.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "HH8".	Saisonnier. Carte:4236 Éd. 08/22 (F22-008)
565.05	Petpeswick – Bouée lumineuse HH9	Rive Est. 44 42 27.1 063 10 03.9	Fl G 4s	Espar verte, marquée "HH9".	Saisonnier. Carte:4236 Éd. 08/22 (F22-009)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)

953.5	Wheeler Bar – Bouée lumineuse NH3	À l'E. de la barre. 46 09 30.2 062 29 41.4	Fl G 4s	Espar verte, marquée "NH3".	(Espar d'hiver.) Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4935 Éd. 08/22 (G22-063)
953.7	Georgetown Range – Bouée lumineuse NH9	Georgetown Harbour. 46 09 45.7 062 31 10.2	Q G 1s	Espar verte, marquée "NH9".	À longueur d'année. Carte:4935 Éd. 08/22 (G22-064)
1005.13	West River – Bouée lumineuse CH13	46 11 29.2 063 13 12.7	Q G 1s	Verte, marquée "CH13".	Saisonnier. Carte:4466 Éd. 08/22 (G22-039)
1005.16	West River – Bouée lumineuse CH16	46 11 19.2 063 13 37.7	Fl R 4s	Rouge, marquée "CH16".	Saisonnier. Carte:4466 Éd. 08/22 (G22-040)

GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)

1172	The Lump – Bouée lumineuse M5	47 06 21.6 064 57 58.7	Q G 1s	Espar verte, marquée "M5".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 08/22 (G22-073)
1172.5	The Lump – Bouée lumineuse M6	47 06 24.7 064 58 10.9	Q R 1s	Espar rouge, marquée "M6".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 08/22 (G22-074)
1172.51	The Lump – Bouée lumineuse M7	47 06 22.0 064 58 16.6	Fl G 4s	Espar verte, marquée "M7".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 08/22 (G22-075)
1173	The Swashway – Bouée lumineuse M10	47 06 55.2 064 58 41.7	Fl R 4s	Rouge, marquée "M10".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 08/22 (G22-076)
1173.72	Miramichi Bar – Bouée lumineuse M15/1	47 08 23.1 065 00 06.8	Q G 1s	Espar verte, marquée "M15/1".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4911 Éd. 08/22 (G22-077)
1203.1	Oak Channel – Bouée lumineuse M44	47 04 55.4 065 18 05.7	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "M44".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4912 Éd. 08/22 (G22-078)
1248.11	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ4	47 42 44.8 064 39 30.9	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "TJ4".	En opération 24 h. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-069)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1248.13	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ6	47 42 48.4 064 39 40.5	Q R 1s	Espar rouge, marquée "TJ6".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-043, 072)
1248.151	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ8	47 42 55.4 064 39 54.4	Q R 1s	Espar rouge, marquée "TJ8".	Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-068)
1250.7	Shippegan Gully – Bouée d'avertissement lumineuse TJA	47 43 23.5 064 40 05.6	FI Y 4s	Jaune, marquée "TJA".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-065)
1253.1	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ22	47 43 18.5 064 40 02.0	Q R 1s	Rouge, marquée "TJ22".	(Espar d'hiver.) Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-071)
1257.5	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ27	47 43 27.5 064 40 02.8	FI G 4s	Verte, marquée "TJ27".	(Espar d'hiver.) La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-066)
1258.1	Shippegan Gully – Bouée lumineuse TJ31	47 43 42.3 064 40 04.2	FI G 4s	Espar verte, marquée "TJ31".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4920 Éd. 08/22 (G22-070)
1262.8 H1550	Fox Dens Gully, feu	47 53 12.1 064 30 15.2	LFI W 6s	4.5	9	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanc.	Lum. 2 s; obs. 4 s. Saisonnier. Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-047)
1262.9 H1551	Pigeon Hill, quai	47 52 43.7 064 30 26.1	FI R 4s	4.0	5	Mât de révérence, marque de jour triangulaire rouge et blanc. triangle rouge au centre. 3.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-048)
1273.4	Miscou Channel – Bouée lumineuse ED1	47 53 21.5 064 34 15.3	Q G 1s	Espar verte, marquée "ED1".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier. Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-061)
1274.1 H1559	Harper Point	Côté W. de l'entrée de havre Miscou Harbour. 47 53 38.6 064 34 39.7	FI G 4s	3.7	5	Mât de révérence, marque de jour carrée vert, blanc et vert. 3.6	Lum. 1 s; obs. 3 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-050)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1274.2 H1562	Miscou, quai	Extrémité du quai. 47 53 40.1 064 34 37.5	FI R 4s	4.9	6	Mât de révérence, marque de jour triangulaire rouge et blanc, triangle rouge au centre. 3.7	Lum. 1 s; obs. 3 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-049)
1285.5	Shippegan Channel – Bouée lumineuse EG12	47 49 42.9 064 44 11.3	FI R 4s	Espar rouge, marquée "EG12".	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:4913 Éd. 08/22 (G22-059)

FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)

1754.2 H2090	Anse aux Basques – alignement						Rayer du livre.
1754.3 H2090.1							Rayer du livre.
2117 H2401	Traverse de Nicolet – alignement	Batture aux Outardes. 46 15 34.9 072 37 48.4	F G	9.5	12	Tour cylindrique blanche, marque de jour rouge fluorescente avec bande verticale noire. 5.0	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année.
2118 H2401.1		096°44' 58.2 m du feu antérieur.	F G	29.0	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge fluorescente avec bande verticale noire. 23.2	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année.
2177 H2422	Route Sainte- Anne-de-Sorel – alignement	Sur la rive Sud. 46 03 32.4 073 03 21.6	F G	13.1	16	Tour pyramidale blanche, marque de jour rouge fluorescente avec bande verticale noire. 8.1	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année.
2177.1			F G	12.9	5	Tour carrée blanche. 7.3	Visible 360°. Mode de secours.
2178 H2422.1		231°51' 771 m des feux antérieurs.	F G	30.7	16	Tour à claire-voie tripode, marque de jour rouge fluorescente avec bande verticale noire. 25.2	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Mode de secours. À longueur d'année.
							Carte:1320 Éd. 08/22 (Q22-033, 034)
							Carte:1312 Éd. 08/22 (Q22-037, 038)
							Carte:1312 Éd. 08/22 (Q22-035, 036)

EAUX INTÉRIURES

NORTH CHANNEL – LAC HURON (LF 983 – 1041)

987	Badgeley Island	Pointe SE. de l'île. 45 55 42.5 081 36 07.5	FI W 4s	12.9	7	Tour cylindrique blanche avec partie supérieure rouge. 9.2	Saisonnier (en place à longueur d'année). Carte:2245 Éd. 08/22 (D22-021)
-----	-----------------	---	---------	-------------	----------	--	---

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Est
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

LAC SUPÉRIEUR (LF 1082 – 1161)

1132	Hare Island – Bouée lumineuse A2	À l'W. de cap Thunder Cape. 48 17 54.0 088 59 12.0	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "A2".	Saisonnier (en place À longueur d'année). Carte:2301 Éd. 08/22 (D22-029)
------	--	---	---------	-------	-------	-------------------------------	---

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS (LF 1233.3 – 1322)

1245.5	Pointe-aux-Anglais – Bouée lumineuse H92	Lac des Deux Montagnes. 45 29 31.7 074 10 53.5	Fl R 4s	Rouge, marquée "H92".	Saisonnier. Carte:1510 Éd. 08/22 (Q22-024)
--------	--	---	---------	-------	-------	-----------------------	--